



PiLOTE
MANUEL UTILISATEUR

Composition-type d'un camping car

Les pictogrammes et les différentes zones apparaissant sur ce schéma de principe ne reflètent pas forcément l'implantation de votre camping-car.



Coffre à bagages



Branchement 230V



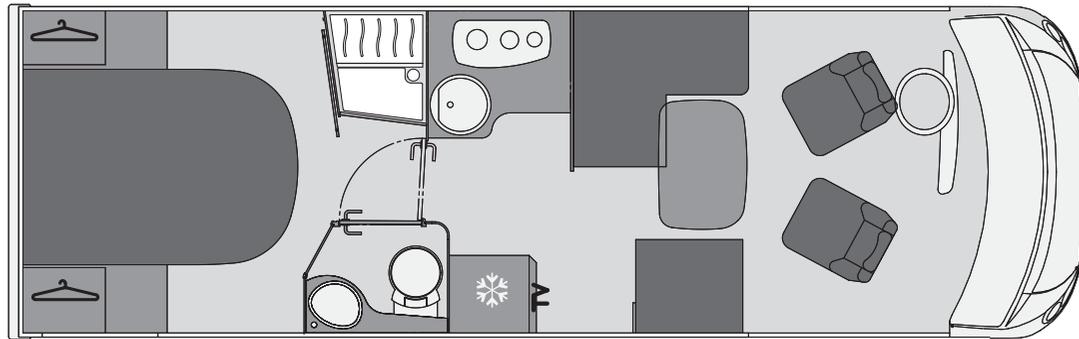
Purge chauffe-eau



Remplissage
eaux propres



Trappe à gasoil



Soute garage



Vidage eaux usées



Cassette WC



Aération basse
cellule



Panneau de
contrôle



Batterie
cellule



Extincteur
(selon législation du pays)



Coffre à gaz

Les photographies et illustrations publiées, tout en étant la propriété exclusive du Groupe Pilote, ne sont pas contractuelles.

Pilote se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de modifier, ajouter ou supprimer des composants ou des caractéristiques techniques, dans le seul but d'améliorer la qualité de ses produits. Malgré le soin apporté à sa réalisation, celui-ci ne peut constituer un document contractuel.

1 - Bienvenue	
1.1 Bienvenue à bord !	5
1.2 Comment utiliser ce manuel ?	5
1.3 Cadre légal	7
1.3.1 Réglementation	7
1.3.2 Garantie	7
1.4 Savoir-vivre du camping-car	8
1.4.1 Principes généraux	8
1.4.2 Stationnement	8
1.4.3 Déchets	9
1.4.4 Organismes de référence	9
2 - Découvrez votre camping-car	
2.1 Le porteur	10
2.1.1 Le châssis	10
2.1.2 Les roues	10
2.1.3 Les accessoires	10
2.2 La cellule	11
2.2.1 Trappes, ouvertures et vannes	11
2.2.2 Coffres et soutes	11
2.2.3 Aménagement intérieur	11
2.3 Schémas de principe des fluides	12
2.3.1 Eau	12
2.3.2 Électricité	13
2.3.3 Gaz	17
2.3.4 Aération, chauffage	18
2.4 Sécurité	19
2.4.1 Incendie	19
2.4.2 Gaz	19
2.4.3 Électricité	20
2.4.4 Issues de secours	20
3 - Préparation du voyage	
3.1 Remise en service après immobilisation	23
3.1.1 Eau propre	23
3.1.2 Réfrigérateur	23
3.2 Plein et niveaux	23
3.2.1 Carburant	23
3.2.2 Pression des pneus	23
3.2.3 Eau propre	24
3.2.4 Gaz	24
3.2.5 Batterie	25
3.3 Équipements pratiques et de secours	25
3.3.1 Ampoules	25
3.4 Chargement	26
3.4.1 Prescriptions techniques	26
3.4.2 Calcul des masses	27
3.4.3 Stockage des bagages	27
3.4.4 Remorque	28
3.4.5 Réglage du lit garage en hauteur	30
4 - Déplacement	
4.1 Sécurisation avant le départ	31
4.2 Réglages	32
4.3 Conduite	32
4.4 Places assises autorisées	32
5 - Arrêts et stationnement	
5.1 Choix de l'emplacement	34
5.2 Sécurisation à l'arrêt	34
5.3 Alimentations	34
5.3.1 Mise en service de l'eau	34
5.3.2 Mise en service du gaz	35
5.3.3 Électricité 230 V	35

5.4 Vidange.....	36
5.4.1 Eaux usées	36
5.4.2 WC.....	36
5.5 Isolation.....	36
5.6 Verrouillage.....	36

6 - Utilisation des équipements

6.1 Ouvrants	37
6.1.1 Fenêtres	37
6.1.2 Toit ouvrant	40
6.2 Cuisine.....	41
6.2.1 Évier	41
6.2.2 Hotte (option)	42
6.2.3 Appareils fonctionnant au gaz.....	55
6.3 Table	46
6.3.1 Table accrochée au côté du véhicule.....	46
6.3.2 Table centrale à pied fixe	47
6.3.3 Table à rallonge pliante.....	48
6.3.4 Table à rallonge escamotable.....	48
6.4 Télévision.....	49
6.5 Autoradio et Autoradio lecteur DVD et GPS.....	49
6.6 Caméra de recul	50
6.7 Cabinet de toilette.....	51
6.7.1 Douche et lavabo.....	51
6.7.2 WC.....	51
6.8 Couchage.....	51
6.8.1 La capucine.....	51
6.8.2 Le couchage dînette	52
6.8.3 Le couchage en pavillon	53

7 - Entretien et hivernage

7.1 Installation gaz.....	58
7.2 Entretien de l'intérieur	58
7.2.1 Cabine.....	58
7.2.2 Mobilier.....	58
7.2.3 Coussins, matelas, rideaux.....	58
7.2.4 Entretien des baies	58
7.2.5 Équipements sanitaires	59
7.2.6 Appareils de cuisson	59
7.2.7 Réfrigérateur.....	59
7.2.8 Chauffe-eau	59
7.2.9 Panneau de contrôle	59
7.3 Nettoyage de l'extérieur	59
7.3.1 Lavage de la carrosserie	59
7.3.2 Goudron.....	60
7.3.3 Petites rayures	60
7.4 Hivernage ou arrêt prolongé	61
7.4.1 Batteries	61
7.4.2 Eau	63
7.4.3 Mise hors service du réfrigérateur	64
7.4.4 Dispositif d'aération	64
7.4.5 Coussins, matelas, rideaux	64
7.4.6 Réparations.....	64

1 - Bienvenue

1.1 Bienvenue à bord !

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir fait confiance à Pilote.

Il est très important de lire attentivement ce manuel d'utilisation, ainsi que les notices livrées avec chaque équipement : réfrigérateur, chauffe-eau, chauffage, four, etc.

Bien utiliser votre camping-car vous permet un meilleur confort de vie et préserve la valeur de votre véhicule.

Dans tous les cas, le réseau Pilote est à votre disposition, ainsi que le Service Relation Client Pilote (voir coordonnées chapitre 7).

La contrefaçon, la traduction ou la copie de tout ou partie du présent document sont interdites. Toute copie totale ou partielle devra faire l'objet d'une autorisation écrite préalable de notre part.

Bon voyage avec votre camping-car Pilote.

1.2 Comment utiliser ce manuel ?

Toujours emporter le manuel de l'utilisateur dans le camping-car, et transmettre les instructions de sécurité aux autres utilisateurs. Ce document contient des remarques importantes dont certaines engagent la sécurité des personnes. Vous devez les lire attentivement. Vous trouverez ci-après la signification des différents pictogrammes associés à ces remarques :



Attention, risque de dommage corporel

Si vous ne tenez pas compte de cette remarque, vous risquez de mettre en danger des personnes.



Attention, risque de dommage matériel

Si vous ne tenez pas compte de cette remarque, vous risquez d'endommager le ou les appareils concernés.



Information complémentaire

Ces remarques complètent votre information ou attirent votre attention sur un détail utile.



Préservons l'environnement

Certaines manipulations ou comportements risquent de détériorer la qualité de notre environnement.



Usage en période froide

Attention aux risques particuliers liés au froid.



Restriction de garantie

Attention, vous risquez une restriction ou une remise en cause de la garantie si vous n'observez pas ces recommandations.

1.3 Cadre légal

1.3.1 Réglementation

Le véhicule doit être immatriculé conformément à la réglementation. Il n'y a pas de réglementation spécifique concernant l'utilisation d'un camping-car. A la fois véhicule et mode d'hébergement, le camping-car est soumis aux dispositions des codes suivants (différents suivant les pays) :

- code de la route pour la conduite automobile
- code général des collectivités territoriales et code de la route pour le stationnement sur la voie publique
- code de l'urbanisme pour le stationnement sur le domaine privé.

1.3.2 Garantie

- La garantie, assurée par le concessionnaire vendeur, est de 24 mois à partir de la date de livraison et de mise en mains. Elle est impérativement mentionnée par le concessionnaire vendeur dans le cadre réservé à cet effet sur le certificat de garantie.
- La garantie ne s'applique qu'à la partie cellule ainsi qu'aux transformations effectuées par la société GP SAS sur le châssis porteur ; la partie châssis bénéficie par ailleurs de la garantie du constructeur automobile.
- La garantie devra, dans la mesure du possible, être assurée par le concessionnaire vendeur tant pour la cellule proprement dite, que pour les pièces défectueuses qui peuvent être échangées indépendamment.
- Le camping-car sera laissé à la disposition du concessionnaire pour les travaux d'échange ou de réparation. Les frais de transport aller-retour (tant pour le camping-car que pour les personnes) ou autres frais engendrés directement ou indirectement pour cela ne feront l'objet d'aucun dédommagement.
- Dans le cas d'appareils électroménagers disposant de leurs propres garanties Constructeur (réfrigérateur, chauffage...), il y a lieu de s'adresser au représentant de la marque le plus près de votre domicile (voir la liste des représentants jointe à la notice de l'appareil concerné) ou, à défaut, à votre concessionnaire Pilote.
- Il est impératif de remplir les documents de garantie lorsque les appareils en sont pourvus et de les retourner aux différents fabricants.

La garantie est exclue dans les cas suivants :

- L'acheteur n'a pas suivi les instructions d'utilisation
- Le réglage du parallélisme n'a pas été effectué à 1 500 km
- Le camping-car a été modifié par une personne non habilitée ou par le montage de pièces non d'origine
- Le dommage ou le défaut sont le résultat de la non-observation du Code de la route
- Le dommage est le résultat d'une utilisation impropre ou négligente
- Usure naturelle
- Le camping-car a été réparé dans un atelier non-agréé par la société GP SAS ou sans son accord écrit préalable
- Le camping-car a été transformé ou équipé d'accessoires non posés par le constructeur et qui sont susceptibles d'en affecter les caractéristiques substantielles

1.4 Savoir-vivre du camping-cariste

1.4.1 Principes généraux

La discrétion est la première qualité du camping-cariste accompli qui doit s'attacher à ne laisser aucune trace de son passage. Savoir-vivre, respect de l'autre et protection de l'environnement sont des valeurs universelles qui s'appliquent particulièrement aux camping-caristes. L'utilisation des camping-cars comme habitation impose de respecter des règles vis-à-vis de la population des endroits fréquentés.

1.4.2 Stationnement

Dans les centres villes ou en milieu urbain, il est opportun de choisir des lieux de stationnement à faible densité de population et ne gênant pas la visibilité et la pratique du commerce, pour lesquels le gabarit du camping-car ne pourra d'évidence pas constituer une gêne à la circulation. De même, l'utilisation des camping-cars comme habitation doit s'effectuer dans ces lieux :

- sans débordement sur l'espace à l'extérieur du véhicule
- sans nuisance pour les riverains
- sans monopolisation de l'espace public
- en surveillant les animaux domestiques de manière à éviter les ennuis et les souillures

1.4.3 Déchets

L'évacuation des eaux usées doit être réalisée :

- dans des endroits appropriés et en aucun cas près des habitations, des cours d'eau ou des cultures.
- la vidange d'eaux « noires » (WC) est strictement interdite dans le réseau des eaux pluviales.

Pendant les trajets, toutes les vannes d'évacuation des eaux doivent être fermées. Même l'évacuation des eaux propres, pour ne pas paraître suspecte, doit être effectuée avec discrétion. On aura toujours intérêt à se familiariser avec les moyens dont disposent les localités pour permettre les évacuations dans de bonnes conditions. L'élimination des ordures ménagères doit être faite en utilisant des sacs à disposer dans les endroits prévus à cet effet.



Les eaux usées doivent être évacuées dans des endroits appropriés et en aucun cas près des habitations, des cours d'eau ou des cultures.

C'est en respectant l'ensemble de ces principes de bon sens que chacun pourra profiter pleinement des multiples plaisirs que procure la passion du camping-car.

1.4.4 Organismes de référence

Vous pouvez vous procurer le « Guide du savoir-vivre - Camping-car citoyen » au CLC : Comité de liaison du camping-car (www.accueil-camping-car.com). Vous pouvez aussi vous rapprocher du Syndicat des véhicules de loisirs (www.univdl.org)



Le CLC est constitué de trois organismes :
Le syndicat des constructeurs de camping-cars (SICVERL), le syndicat des distributeurs de campingcars (DICA) et la Fédération des clubs d'utilisateurs de camping-cars (FACCC)

2 - Découvrez votre camping-car

2.1 Le porteur

2.1.1 Le châssis

Le manuel d'utilisation et le carnet d'entretien du châssis édités par le constructeur automobile doivent vous être fournis à la livraison par votre concessionnaire. Nous vous conseillons d'en prendre connaissance et de suivre les instructions quant à l'entretien du châssis. Le réglage du parallélisme est effectué en usine par le constructeur du châssis.



Le réglage du parallélisme doit être contrôlé impérativement à 1 500 km. Un nouveau contrôle est fortement conseillé à 20 000 km. Ces interventions sont à la charge de l'utilisateur.



Numéro
de châssis
< sur profilé

Le numéro de châssis se situe sur le passage de roue avant droit.



Numéro
de châssis
sur intégral >



2.1.2 Les roues

Pour la pression de gonflage, voir le chapitre 3. En cas de crevaison, utiliser le kit de réparation rapide qui se situe dans un des coffres.

2.1.3 Les accessoires

Porte-moto et attelages de remorque doivent être impérativement homologués et équipés d'un circuit électrique approprié.



Les accessoires entraînent une réduction de la capacité de charge du camping-car et modifient la tenue de route. Le conducteur doit adapter sa conduite, voire réduire sa vitesse dans certains pays.

2.2 La cellule

2.2.1 Trappes, ouvertures et vannes

Votre camping-car dispose de plusieurs types d'ouvertures sur l'extérieur :

Des ouvrants

- Porte(s) d'accès à la cabine
- Porte d'entrée de la cellule habitable
- Fenêtre(s) latérale(s)
- Toit ouvrant
- Lanterneaux (translucides)
- Portillons d'accès aux soutes de rangement
- Portillon d'accès à la cassette WC pour sa vidange

Des trappes

- Carburant
- Remplissage d'eau propre

Des vannes d'évacuation

- Vidange du réservoir d'eau propre
- Vidange du chauffe-eau
- Évacuation des eaux usées

Des dispositifs d'aération

- Grilles et/ou cheminées d'évacuation de l'air vicié (pour appareils de cuisson, réfrigérateur, chauffage... selon modèle)
- Dispositifs intégrés dans les lanterneaux et dans le plancher du véhicule

2.2.2 Coffres et soutes

Plusieurs coffres à bagages sont répartis à l'intérieur et à l'extérieur de votre camping-car.

2.2.3 Aménagement intérieur

Votre camping-car est constitué de quatre zones d'équipements pour votre confort et votre sécurité. Les aménagements diffèrent selon les modèles et les options livrés.

- Conduite : sièges équipés de ceintures de sécurité
- Repas : table, sièges, évier, appareils de cuisson, réfrigérateur
- Toilette : lavabo, douche, WC
- Séjour : logement TV, rangements

2.3 Schémas de principe des fluides

2.3.1 Eau

Schéma d'alimentation

Eau propre

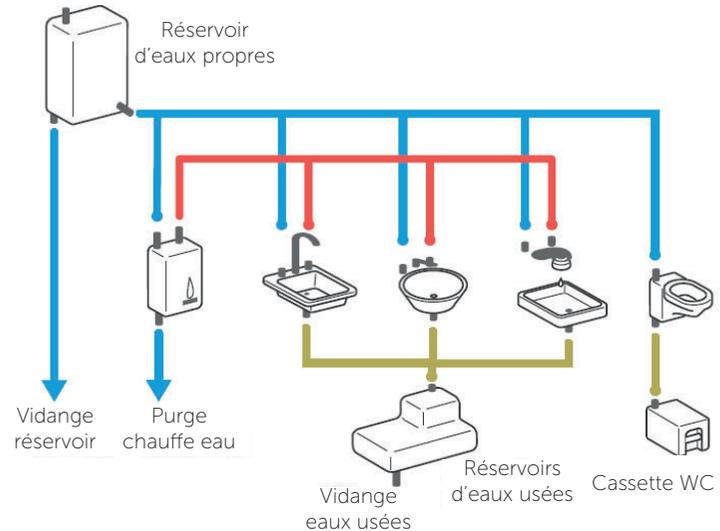


Le remplissage se fait par une trappe d'orifice de remplissage muni d'un bouchon fermant à clef, repérable par un pictogramme. Le réservoir est situé dans un coffre de banquette ou dans le double plancher.

Eaux usées



Les eaux usées sont recueillies dans un réservoir situé sous le véhicule. La vidange s'effectue au moyen d'une vanne d'évacuation située derrière la jupe de bas de caisse ou dans le double plancher.



2.3.2 Électricité

Schéma d'alimentation

L'alimentation électrique se compose d'une partie 230 V courant alternatif et d'une partie 12 V courant continu.

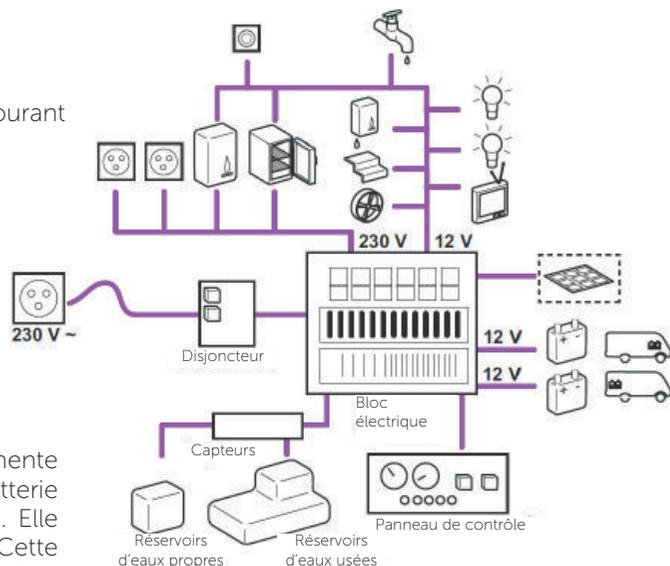
Alimentation 230 V

Le branchement sur une alimentation secteur permet :

- le rechargement de la batterie cellule
- l'utilisation d'une prise secteur dans la cuisine
- le fonctionnement du réfrigérateur en 230 V
- le fonctionnement du chauffage si votre véhicule est équipé d'un chauffage fonctionnant en 230V

Alimentation 12 V

L'alimentation 12 V du camping-car provient de deux batteries : la batterie moteur et la batterie cellule. La batterie moteur alimente tous les équipements électriques de la partie automobile. La batterie cellule alimente les appareils électriques de la partie habitable. Elle est placée dans un coffre ou dans une soute (suivant modèle). Cette batterie est de type « semi-stationnaire ». En aucun cas elle ne peut être remplacée par une batterie de démarrage. Pour tout remplacement, consultez votre concessionnaire. Les deux batteries sont séparées par un coupe-circuit électronique qui assure la charge suivant l'alternateur ou la recharge par le chargeur automatique (alimentation 230 V). Le chargeur du bloc électrique apporte une charge d'appoint à la batterie moteur afin de compenser les faibles consommations dues au fonctionnement d'un autoradio par exemple. En aucun cas, cette opération ne peut recharger complètement une batterie vidée.



Ne jamais permettre ou réaliser de modifications des installations et appareils électriques, sauf par des installateurs agréés. Un dévidoir de câble doit être entièrement déroulé afin d'éviter une surchauffe du câble d'alimentation en courant.



Un montage incorrect des accessoires électriques et électroniques risque d'endommager sérieusement le camping-car et entraîne l'annulation de la garantie.

Panneau solaire

Un panneau solaire peut être branché sur le connecteur 4 du bloc électrique (option). Il est important de bien suivre les instructions de montage fournies par le constructeur du panneau solaire.



Les panneaux solaires fournissent une charge d'appoint souvent insuffisante en cas d'utilisation nocturne et simultanée de plusieurs appareils électriques.

Un câble en attente est disponible entre le panneau de contrôle (au-dessus de la porte cellule) et le bloc électrique.

Groupe électrogène

Pour l'utilisation d'un groupe électrogène, respecter l'ordre des étapes :

- Démarrer en premier le groupe électrogène
- Brancher le câble 230 V sur le camping-car



Un groupe électrogène raccordé sur le réseau 230 V du camping-car doit être parfaitement régulé (risque de détérioration du chargeur interne).

Les éléments du circuit

Bloc électrique

Le bloc électrique comprend un chargeur, un transformateur (distribution 12 V complète) et des fusibles (protection des circuits). Il est situé sous la banquette avant droite, dans la soute ou dans la penderie (suivant modèle).

Disjoncteur

Le disjoncteur est placé à côté du bloc électrique.

Capteurs

Les capteurs mesurent le niveau des réservoirs d'eau propre et d'eaux usées.



Le courant consommé ne doit pas dépasser 90 % de la valeur nominale du fusible correspondant du bloc électrique.

Fusibles - Bloc électrique

Désignation	Fonction	Localisation	Amp	Couleur
F1	Batterie cellule	Porte-fusible près de la batterie cellule	50 A	Rouge
F2	Batterie moteur	Porte-fusible près du bloc électrique	50 A	Rouge
F3	12 V réfrigérateur	Sur module fusible relais	20 A	Jaune
F4	Détection batterie cellule	Sur module fusible relais	2 A	Bleu
RL	Relais marchepied (suivant modèle)	Sur module fusible relais		
Chauffage	Combiné chauffage / chauffe-eau	Bloc électrique	10 A	Rouge
Lumière 1	Éclairage intérieur côté droit	Bloc électrique	15 A	Bleu
Lumière 2	Éclairage intérieur côté gauche / Hotte*	Bloc électrique	15 A	Bleu
Auxiliaire 1	Four*	Bloc électrique	10 A	Rouge
Lampe extérieure	Lampe auvent	Bloc électrique	5 A	Orange
Lit électrique	Lit électrique	Bloc électrique	20 A	Jaune
Marchepied	Marchepied*	Bloc électrique	20 A	Jaune
Auxiliaire 3	Aucune fonction	-	-	-
Auxiliaire 4	Prise USB cuisine / salon *	Bloc électrique	15 A	Bleu
Auxiliaire 5	Aucune fonction	-	-	-
Auxiliaire 6	Aucune fonction	-	-	-
Télévision / Ant. SAT	Prise 12 V TV	Porte fusible près de la batterie cellule	10 A	Rouge
Lit pavillon	Lit pavillon*	Porte fusible près de la batterie cellule	25 A	Blanc
Pompe	WC / Pompe	Bloc électrique	7,5 A	Marron
Autoradio	Puissance autoradio*	Bloc électrique	15 A	Bleu
Auxiliaire 2	Signal autoradio*	Bloc électrique	10 A	Rouge
		Boîtier fusible Fiat F49	20 A	Jaune
	Panneau de commande réfrigérateur	Polyswitch à réarmement auto dans le bloc élec.	2,5 A	
	Prise 230 V	Disjoncteur	16 A	
	Lève-vitre électrique et rétroviseurs élec.	Boîtier fusible FIAT (voir notice constructeur)		

* suivant options et modèles

Le panneau de contrôle

Le panneau de contrôle permet de commander les fonctions électriques de la partie habitable du camping-car et d'afficher les niveaux des batteries et des réservoirs d'eau. Il est placé au-dessus de la porte d'entrée de la cellule. Pour le fonctionnement du panneau de contrôle, voir la notice du fabricant. Pour le fonctionnement du panneau de contrôle, voir la notice du fabricant.

Réserves techniques

L'installation électrique du camping-car doit être conforme aux normes en vigueur. Les manipulations sur l'installation électrique peuvent porter atteinte à la sécurité des personnes et du véhicule et sont donc interdites.

Il est formellement interdit de procéder à des modifications au niveau du panneau de contrôle. Seul un personnel spécialisé est habilité à effectuer le raccordement électrique, conformément au manuel de montage du fabricant.

Tension de service

La tension nominale est de 12 V. L'alimentation par bloc électrique autorise des tensions variant de 10 à 14,5 V.

2.3.3 Gaz

Schéma d'alimentation

Le détendeur gaz peut-être équipé d'un inverseur automatique suivant les modèles.



Seul un installateur agréé est autorisé à intervenir sur les appareils fonctionnant au gaz.

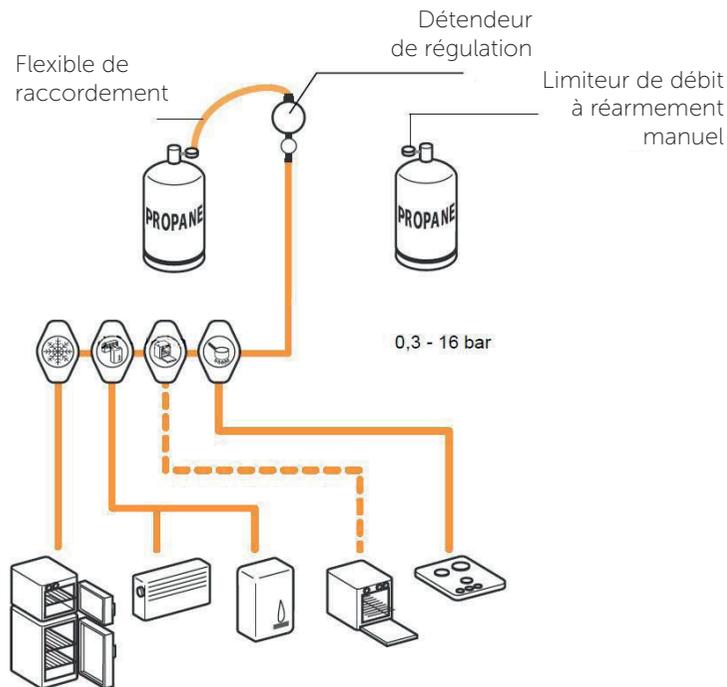
Installation

Votre camping-car est équipé d'un coffre qui peut contenir deux bouteilles avec une seule bouteille raccordée au réseau. Les bouteilles de gaz sont à placer dans le coffre extérieur prévu à cet effet. L'installation fonctionne au propane exclusivement, dans tous les pays.

La pression d'utilisation est de 30 mbar.

Pour tous branchements d'éléments supplémentaires sur votre installation, consultez votre concessionnaire (cf. notice livrée avec le camping-car).

- Ne pas modifier le type du détendeur
- Ne pas utiliser les appareils sous une pression de service différente
- Changer les tuyaux d'alimentation souples (lyres) avant la date limite indiquée dessus pour un modèle homologué, identique à celui d'origine.



Système gaz permettant le chauffage en roulant

Le détendeur dispose d'un détecteur de choc intégré. En cas d'accident, avec une forte décélération, un système de protection mécanique coupe l'arrivée du gaz. Il répond à la réglementation européenne et vous autorise à utiliser le chauffage gaz en roulant.

Aucun autre appareil que le chauffage n'est conçu pour être utilisé en roulant.



Le fonctionnement d'une bouteille de gaz « Twiny » peut être perturbé par temps froid lors d'une consommation de gaz importante (chauffage). Utiliser de préférence une bouteille de 13 kg, et la « Twiny » en réserve.

2.3.4 Aération, chauffage

La présence d'aérations permanentes, hautes et basses, est indispensable pour assurer un renouvellement de l'air en permanence.

- L'aération basse est généralement réalisée par une découpe au pied des meubles et dans le plancher.
 - L'aération haute est assurée par les fenêtres de toit qui disposent d'une aération permanente.
- Ces dispositifs favorisent une convection naturelle de l'air, y compris à l'intérieur des banquettes.



Les dispositifs d'aération ne doivent en aucun cas être occultés, même en hiver. Attention à les maintenir propres et sans poussière.

2.4 Sécurité

Ne jamais laisser d'enfants dans votre camping-car sans surveillance. Ce principe de précaution est fondamental dans un camping-car compte tenu de la présence d'équipements électriques moyenne et basse tension et d'équipements fonctionnant au gaz.

L'utilisation des lève-vitres électriques peut être dangereuse. S'assurer que, pendant le mouvement des vitres, les passagers ne sont pas exposés au risque de pincement.



Attention au risque de pincement lors de l'utilisation des lève-vitres électriques.

2.4.1 Incendie

Prévoir un extincteur à poudre sèche d'une capacité d'au moins 1 kg homologué et se familiariser avec sa notice d'utilisation. Prévoir une couverture anti-feu près de la cuisine. Consulter les dispositions locales de prévention des incendies.

Ne pas conserver de bombes aérosol dans le camping-car ; il y a danger d'explosion à des températures supérieures à 50°C, température souvent atteinte en été. Ne jamais utiliser d'appareils de cuisson ou de chauffage autres que ceux équipant le camping-car. Si vous devez brancher un appareil de cuisson ou un radiateur électrique, il doit être de type à radiation directe, pour éviter les risques d'incendie et d'asphyxie.

Vous trouverez les schémas de ou des issue(s) de secours de votre camping-car dans le paragraphe « Issues de secours », page 1.

2.4.2 Gaz

Fuite de gaz

En cas d'odeur de gaz, n'allumer ni lumière, ni lampe de poche, ni briquet, ni allumette, n'actionner aucun élément électrique (ex. interrupteur), jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucune odeur de gaz.

Vous devez immédiatement :

1. Fermer les bouteilles de gaz
2. Aérer en ouvrant toutes les ouvertures

2.4.3 Électricité

Toute modification ou réparation du circuit électrique effectuée de façon non conforme et sans tenir compte des caractéristiques techniques du circuit peut provoquer des anomalies de fonctionnement et engendrer des risques d'incendie. Le liquide contenu dans la batterie cellule, comme dans la batterie principale, est toxique et corrosif. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Veillez à ne pas approcher de la batterie, une flamme, une source possible d'étincelles ou une bombe aérosol : danger d'explosion et d'incendie.

La batterie est un accessoire dangereux et des manoeuvres incorrectes peuvent provoquer des décharges électriques de très grande intensité. Éviter d'approcher impérativement de la batterie, des flammes ou des cigarettes allumées. Ne pas provoquer d'étincelles : danger d'explosion et d'incendie.

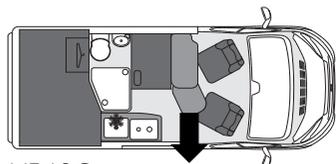


Lorsqu'il y a intervention sur la batterie ou à proximité, toujours se protéger les yeux avec des lunettes spéciales.

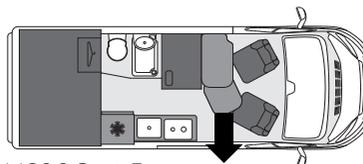
2.4.4 Issues de secours

Les schémas ci dessous vous indiquent les issues de secours prévues dans votre camping-car suivant la réglementation en vigueur.

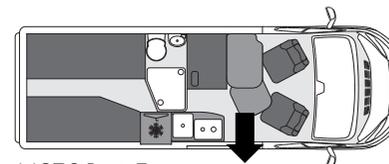
Les fourgons aménagés



V540G

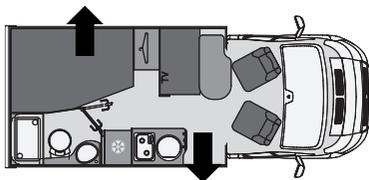


V600G et F

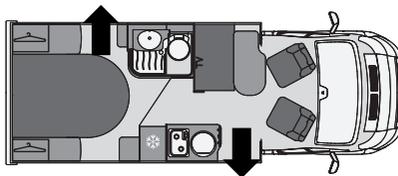


V630J et F

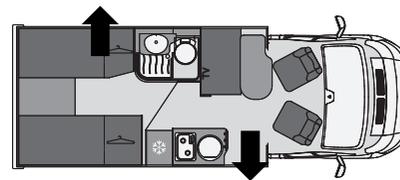
Les profilés



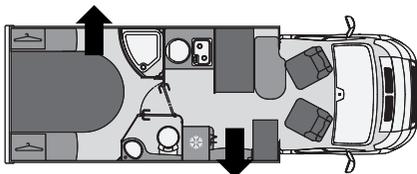
P600P



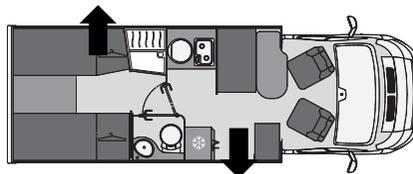
P650C et P656C



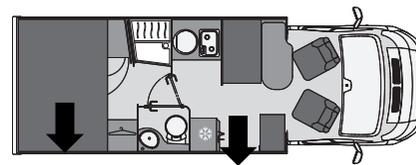
P650GJ et P656GJ



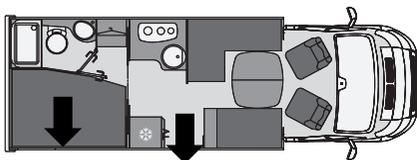
P700C et P706C



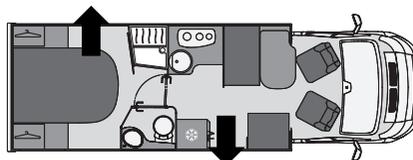
P700GJ et P706GJ



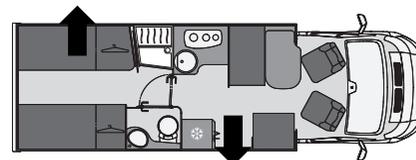
P700G et P706G



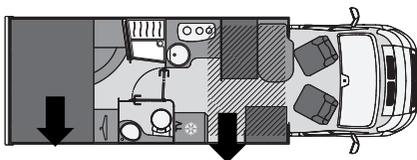
P710P et P716P



P740C et P746C

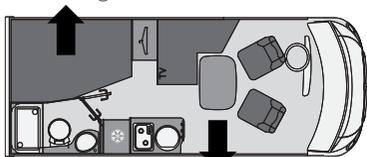


P740GJ et P746GJ

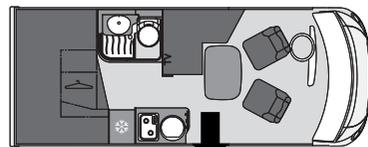


P746G

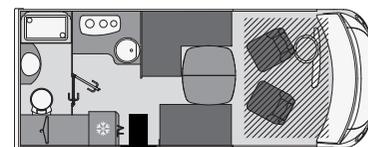
Les intégraux



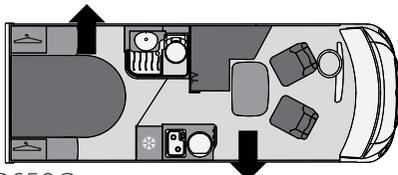
G600P



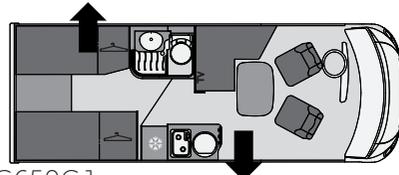
G600G



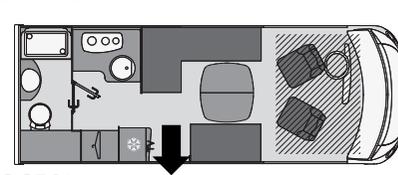
G600L



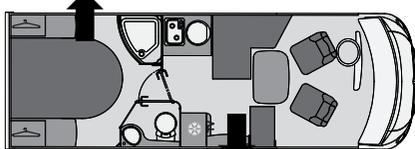
G650C



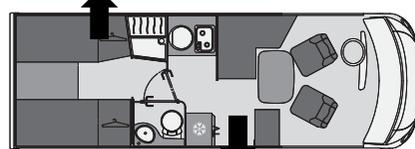
G650GJ



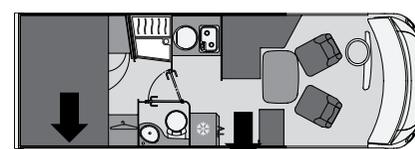
G650L



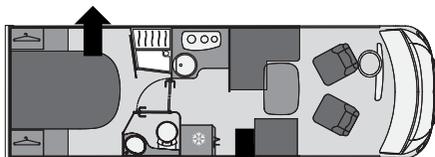
G700C et G701C



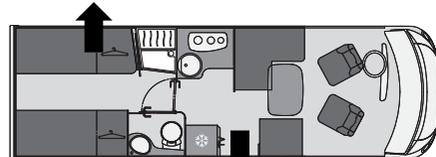
G700GJ et G701GJ



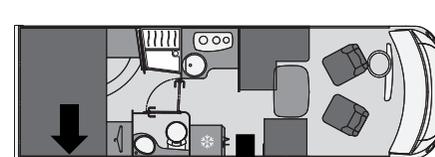
G700G



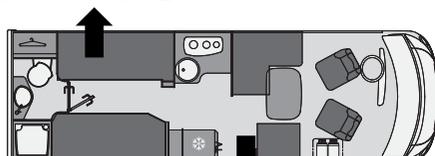
G740C et G741C



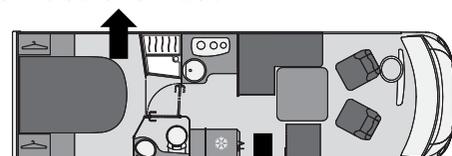
G740GJ et G741GJ



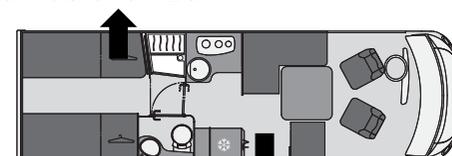
G740G et G741G



G741J



G781C



G781GJ

3 - Préparation du voyage

3.1 Remise en service après immobilisation

3.1.1 Eau propre

La mise en pression après une longue période d'hivernage conduit à une arrivée saccadée de l'eau. Il convient donc de purger le circuit en laissant le robinet ouvert. La pression devient constante lorsque l'air s'est complètement échappé des tuyauteries.

3.1.2 Réfrigérateur

En cas de fonctionnement au gaz, retirer impérativement les caches extérieurs des aérateurs haut et bas. Les caches ne doivent être utilisés qu'en cas de grand froid afin de protéger l'habitacle ; dans ce cas, aucun appareil à gaz ne doit fonctionner.

3.2 Plein et niveaux

3.2.1 Carburant



Le réservoir de carburant est accessible par une trappe fermant à clef et repéré par un pictogramme. Consulter le manuel d'utilisation du constructeur du châssis pour les spécificités techniques. Avant de faire le plein, éteindre les appareils à gaz et fermer les robinets des bouteilles de gaz.



Il est formellement interdit d'utiliser les appareils à gaz pendant le remplissage de carburant, y compris le chauffage pour lequel l'utilisation en route est néanmoins possible.

3.2.2 Pression des pneus

Pour rouler en toute sécurité, vérifier la pression des pneus tous les 15 jours et avant tout long trajet. Contrôler la pression à froid. Ne diminuer en aucun cas la pression des pneus lorsque ceux-ci sont chauds, sinon la pression serait trop basse une fois les pneus froids. Vous devez adapter la pression des pneus à la charge du véhicule

Pression de gonflage à froid préconisée par les fabricants

Pneumatiques (avec valve métallique type Michelin Camping)	Pression avant	Pression arrière
215/70 R15 CP	5,0 bars	5,5 bars
225/75 R16 CP	5,5 bars	5,5 bars



Le sous-gonflage des pneumatiques réduit leur durée de vie et compromet votre sécurité : risque d'explosion, augmentation de la distance de freinage, perte d'adhérence.

Consulter la notice du constructeur automobile pour connaître la pression adéquate. Cette information figure en général sur une plaque dans la portière ou la trappe à carburant.

3.2.3 Eau propre



Vous pouvez vous approvisionner dans les stations service lorsque vous faites le plein de carburant. Par ailleurs, de plus en plus de bornes de service sont installées à l'initiative des communes : les utiliser à la fois pour le remplissage d'eau propre et la vidange des eaux usées. Le remplissage se fait par une trappe d'orifice de remplissage muni d'un bouchon fermant à clef repéré par un pictogramme.



Restes de gaz: défense de fumer, pas de flammes nues

3.2.4 Gaz

Mise en marche et arrêt de l'installation

Pour la mise en marche et l'arrêt de l'installation du gaz, voir la notice du constructeur.

Remplacement de la bouteille vide

Pour le remplacement de la bouteille vide, voir la notice du constructeur. Les bouteilles doivent être sanglées fermement avant de refermer le coffre. Suivant les pays, les raccords des bouteilles de gaz sont différents. Avant de changer de bouteille de gaz dans un pays étranger, assurez-vous que la bouteille est bien compatible avec votre lyre.

3.2.5 Batterie

Avant de partir en voyage, et notamment après une longue période de non-utilisation, vérifier la charge des deux batteries. Pour recharger la batterie, brancher le véhicule sur le secteur 230 V durant 24 heures après avoir vérifié que le fusible F1 de protection batterie cellule est bien en place. Une batterie totalement déchargée perd en efficacité (décharge plus rapide).



Aucun objet métallique ne doit être en contact avec la batterie.
Le logement batterie doit toujours être fermé et ne contenir aucun objet autre que la batterie.

3.3 Équipements pratiques et de secours

Vous devez obligatoirement posséder des gilets réfléchissants ainsi qu'un triangle de pré-signalisation (attention, la législation diffère selon le pays ; se renseigner au cas par cas). Se munir d'un équipement minimum tel que carte routière, boîte à pharmacie, outillage, ampoules et fusibles de rechange, tuyau de remplissage du réservoir d'eau, rallonge 230 V.



Prévoir les outils contre la neige (pelle, balai...) pour nettoyer le marchepied, le toit, les fenêtres, et dégager les abords du véhicule.

3.3.1 Ampoules

Feux avant Intégraux	Type	Désignation	Aperçu
Feux de croisement et de route	H7	12 V / 55 W	
Feux de position	R5W	12 V / 5 W	
Feux de direction avant	PY21W	12 V / 21W	
Feux anti-brouillards / diurnes	H15	12V55 / 15 W	

Feux de gabarit haut	Type	Désignation	Aperçu
Feu de gabarit haut	C5W	12V / 5W	

Feu direction aile face avant	Type	Désignation	Aperçu
Feu direction aile face avant	W5W	12 V / 5 W	

Pour les feux avant des capucines, profilés et fourgons, se rapporter au manuel FIAT

3.4 Chargement

3.4.1 Prescriptions techniques

Votre camping-car a été conçu et homologué en fonction de prescriptions techniques précises qu'il convient de respecter, dont :

- la masse maximale admissible (véhicule seul)
- la masse maximale tractable (pour la remorque)
- la masse maximale de l'ensemble (véhicule + remorque)
- les masses maximales admissibles sur chacun des essieux
- la masse en ordre de marche (voir « Nota », page 38)

Ces données figurent sur votre certificat de conformité. Certaines d'entre elles figurent aussi sur la carte grise :

- Case F1 : masse maxi admissible
- Case F3 : masse maxi de l'ensemble
- Case G : masse en ordre de marche.



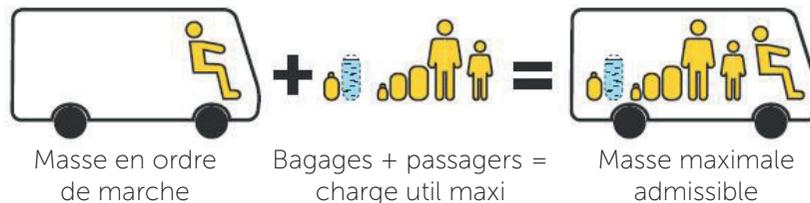
La plaque d'identification

(située dans le compartiment moteur) indique :

- la masse maxi admissible du véhicule
- la masse maxi de l'ensemble
- la masse maxi admissible sur chacun des essieux (1, 2 ou 3)

3.4.2 Calcul des masses

Calculer votre chargement en tenant compte des passagers, des bagages et des pleins de carburant, d'eau propre et de gaz. Il doit être réparti au mieux dans les différentes zones de rangement de votre véhicule.



Attention, la pose d'équipements optionnels lourds (réservoir d'eau supplémentaire, climatiseur 230 V + groupe électrogène, porte-moto, etc.) est susceptible d'affecter votre chargement.

Le non-respect de ces prescriptions peut détériorer les conditions de sécurité des camping-cars, et notamment la tenue de route.

3.4.3 Stockage des bagages

Afin d'éviter un surcroît de bagages, établir des listes pour la vaisselle, les vêtements et les objets personnels. Nous vous conseillons de leur affecter une place précise, bien calés dans les nombreux rangements prévus à cet effet, afin de les retrouver facilement. Utiliser au mieux les rangements comme les meubles et les coffres extérieurs.



Le non-respect de ces prescriptions peut entraîner des situations de danger en cas de freinage brusque ou de choc.

Répartition des charges

Pour préserver la tenue de route de votre camping-car, le centre de gravité du chargement doit être le plus bas possible. Cela permet de réduire les effets parasites de suspension tels que roulis, tangage... Les charges lourdes doivent être arrimées ou calées afin d'éviter tout mouvement intempestif. Elles seront placées si possible près du plancher du camping-car et réparties au mieux pour ne pas dépasser les masses maxi autorisées. Les placards sous pavillon et les coffres situés après l'essieu arrière seront donc réservés à des objets relativement légers.



3.4.4 Remorque



La masse de votre remorque doit rester inférieure ou égale à :

- la masse maxi tractable de votre camping-car (voir « Prescriptions techniques », page 25)
- la masse maxi autorisée pour votre attelage.

Cette dernière est calculée à partir de la valeur D (en kN) indiquée sur l'attelage, à l'aide de la formule suivante :

$$MR = (D \times T) \div [(9,8 \times T) - D]$$

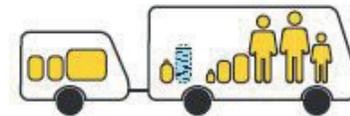
dans laquelle T = masse maxi admissible de votre véhicule (en tonnes) Exemple, si T = 3,5 t. et D = 12,5 kN, alors MR = 2 t.



Masse maxi tractable



Masse maxi admissible
Ancienne appellation
Française : PTAC



Masse maxi de l'ensemble
Ancienne appellation
Française : PTRA

Nota

Les places carte grise et les masses en ordre de marche sont calculées au plus juste selon la réglementation européenne. Ils ne tiennent compte que des implantations de base et des équipements de série avec une tolérance de $\pm 5\%$. Les masses en ordre de marche incluent les réservoirs d'eau propre à 15 % et de gazole pleins à 90 % plus une bouteille de gaz remplie à 90 % et le poids du chauffeur fixé forfaitairement à 75 kg.

Contactez votre concessionnaire en cas de pose d'accessoires qui peuvent modifier ces données.

Ce pourcentage de 5 % a été retenu par la réglementation européenne pour prendre en compte la possible variation du poids du camping-car, liée aux aléas de fabrication tant du véhicule de base que de la cellule : tôle extérieure dont l'épaisseur moyenne peut varier, taux d'humidité de composants poreux, etc. Pour couvrir ces aléas de fabrication, Pilote s'engage à livrer un camping-car dont le poids à vide réel se situe à l'intérieur de la tolérance de 5 % par rapport à la masse en ordre de marche indiqué et retenu lors des formalités d'homologation.

Contactez votre concessionnaire pour toutes informations complémentaires.

3.4.5 Réglage du lit garage en hauteur (En option sur certains modèles)

Le réglage en hauteur du lit au-dessus de la soute garage permet d'augmenter rapidement la hauteur de la soute de 1 m à 1,2 m. Le réglage de la hauteur du lit doit se faire impérativement à deux personnes (une personne se place de chaque côté de la soute).



Goupille de blocage du lit



Sangle pour descendre le lit

Pour régler la hauteur du lit :

- s'assurer qu'il n'y a aucun objet sur le lit
- ouvrir les portillons de chaque côté de la soute
- retirer simultanément les quatre goupilles (chaque personne retire deux goupilles)

Pour monter le lit :

- pousser légèrement le lit vers le haut au niveau des quatre sangles situées sous le lit, et ce simultanément, jusqu'à l'obtention de la position souhaitée
- remettre les goupilles pour bloquer le lit

Pour descendre le lit :

- tirer simultanément sur les quatre sangles jusqu'à l'obtention de la position souhaitée
- remettre les goupilles pour bloquer le lit

4 - Déplacement

4.1 Sécurisation avant le départ

Avant de prendre la route, vérifier systématiquement le bon fonctionnement des dispositifs de signalisation (clignotants, feux de route, de croisement, de détresse, avertisseur sonore...).

Votre camping-car est toujours prêt à partir. Il n'y a donc pas de configuration route spécifique. Toutefois, quelques précautions s'imposent pour prévenir tout incident.

- Vérifier que tous les robinets et vannes sont fermés
- Verrouiller la porte du réfrigérateur
- Fermer les portes de la penderie et du cabinet de toilette
- Fermer les fenêtres latérales
- Fermer le toit ouvrant et les lanterneaux
- Verrouiller les placards
- Fermer tous les tiroirs
- Ne laisser aucun objet sur les tables et le plan de cuisine
- Vérifier que toutes les fonctions du panneau de contrôle sont éteintes
- Rentrer le marchepied (fermeture électrique ou manuelle selon le modèle)
- Fermer la porte cellule
- Débrancher le câble extérieur d'alimentation 230 V
- Mettre le réfrigérateur sur position 12 V (ne fonctionne qu'à partir du moment où le moteur tourne)



Fermer les bouteilles de gaz et les appareils fonctionnant au gaz avant le départ, sauf pour les véhicules équipés du système gaz permettant l'utilisation du chauffage en roulant.

4.2 Réglages

- Vérifier le réglage des sièges, des ceintures de sécurité et des appuie-têtes
- Régler les rétroviseurs à votre champ de vision

4.3 Conduite

Un camping-car est beaucoup plus volumineux qu'une voiture. Avant la première utilisation, familiarisez-vous avec la conduite du véhicule, en particulier en marche-arrière. Soyez également prudent lors des descentes, des dépassements ou par vent latéral.

Sur la route, ayez toujours en tête les dimensions de votre véhicule.

Hauteur

Attention aux ponts, passages souterrains, parkings, branches d'arbres, auvents de stations service, etc.

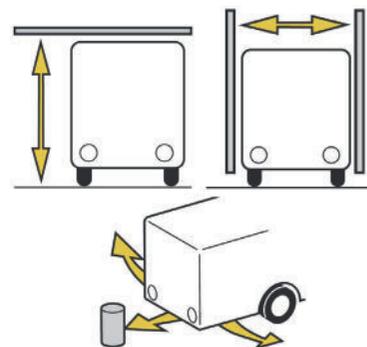
Largeur

Évitez de vous engager dans des passages difficiles d'accès, ou dans des zones impliquant des manoeuvres de dégagement délicates.

Procéder si besoin à une reconnaissance préalable des lieux.

Porte-à-faux

Lors des manoeuvres, n'hésitez pas à vous faire assister par une personne à l'extérieur du véhicule.



4.4 Places assises autorisées

Places autorisées en roulant

Seules les places assises en cellule signalées par l'adhésif ci-contre sont autorisées en roulant, avec la ceinture de sécurité bouclée. L'utilisation des places autorisées en roulant sont uniquement face à la route ou dos à la route suivant les modèles.

Dans certaines configurations de salon, il faut retirer des coussins et moduler des éléments meubles (voir le couchage dînette).



Places non autorisées en roulant

Les places assises en cellule signalées par l'adhésif ci-contre ne sont pas autorisées en roulant.



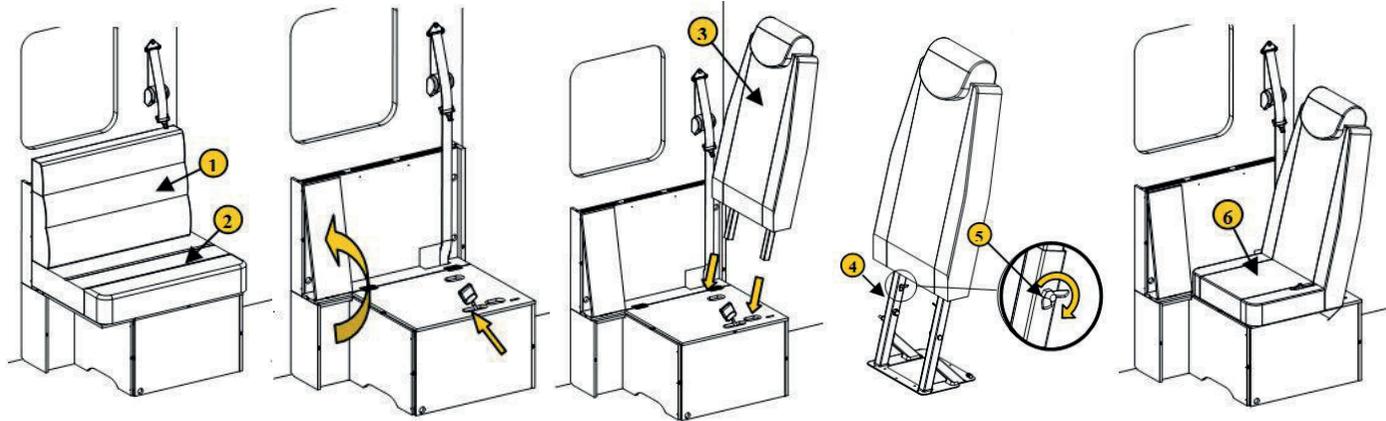
Place route supplémentaire (option)

Pour la mise en place de la 5^e place route :

- Enlever les coussins d'assise 1 et 2
- Relever la partie avant de la banquette (selon la version) et faire sortir le pédoncule de ceinture de la banquette
- Enfiler les tubes du coussin 3 dans la structure 4 située dans la banquette
- Verrouiller le coussin 3 en vissant les deux vis papillon 5
- Placer le coussin d'assise 6

Pour retirer la 5^e place route :

- Enlever le coussin d'assise 6
- Déverrouiller le coussin 3 en dévissant les deux vis papillon 5.
- Retirer le coussin 3 de la structure 4.
- Abaisser la partie avant de la banquette et ranger le pédoncule de la ceinture.
- Remettre en place les coussins 1 et 2.



5 - Arrêts et stationnement



Il est interdit d'utiliser un appareil fonctionnant au gaz dans les garages, les parkings fermés et les ferries.

5.1 Choix de l'emplacement

Choisir un terrain plat contribuera à votre confort à l'intérieur du véhicule.

5.2 Sécurisation à l'arrêt

- Actionner le frein à main
 - Sortir le marchepied si vous utilisez la cellule (pour les camping-cars équipés d'un marchepied)
 - Si vous devez quitter le véhicule momentanément, fermer le toit ouvrant et les lanternes
 - Couper l'alimentation de la pompe à eau sur le panneau de contrôle
 - Actionner l'interrupteur 12 V du panneau de contrôle pour éviter une décharge inutile de la batterie
- Sur certains modèles et selon les options, pensez à désactiver la condamnation centralisée si vous sortez du véhicule par la porte cellule alors que le moteur tourne ; vous pourriez ne pas pouvoir pénétrer dans le véhicule si la porte cellule se refermait accidentellement.



Selon le modèle, la condamnation centralisée doit être désactivée si vous sortez par la porte cellule, moteur en marche.

L'utilisation de cales peut s'avérer utile pour mettre à niveau le véhicule.

5.3 Alimentations

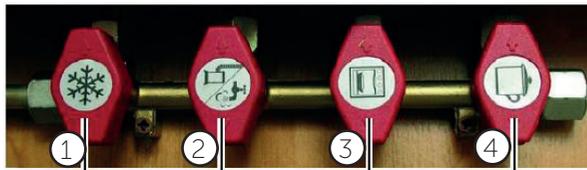
5.3.1 Mise en service de l'eau

Un interrupteur situé sur le panneau de contrôle permet la mise sous pression du service d'eau. La pompe fonctionne automatiquement à chaque ouverture de robinet de l'évier ou du lavabo (dépression). En cours d'utilisation, la pompe envoie automatiquement l'eau du réservoir dans le ballon d'eau chaude pour le remplir et chauffer l'eau.

5.3.2 Mise en service du gaz

Ouvrir les robinets d'alimentation des appareils situés dans la cuisine ou la penderie. Lors de l'utilisation du chauffage en roulant, la vanne chauffage/chauffe-eau doit rester ouverte.

- ① Réfrigérateur
- ② Chauffage / chauffe-eau
- ③ Four (option)
- ④ Plaque de cuisson



Il est interdit d'utiliser un appareil fonctionnant au gaz dans les garages, les parkings fermés et les ferries.

5.3.3 Électricité 230 V



Le raccordement au secteur se fait au moyen d'un câble à brancher à l'extérieur du camping-car sur la prise bleue P17. Cette prise comporte une liaison « terre » obligatoire. Brancher le cordon d'alimentation puis enclencher le disjoncteur situé à proximité du bloc électrique, afin d'alimenter la cellule. Pour éviter tout risque d'endommagement de votre chargeur, s'assurer que l'alimentation fournit une tension de 230 V ± 10 %.



Raccorder le campingcar à une prise 230 V le plus souvent possible afin de prolonger l'autonomie et la longévité de la batterie cellule.

Arrêt d'une semaine à un mois

Basculer l'interrupteur du panneau de contrôle en position arrêt



Un groupe électrogène raccordé sur le réseau 230 V du camping-car doit être parfaitement régulé (risque de détérioration du chargeur interne).

5.4 Vidange



Les parkings d'autoroute, les stations service et les aires municipales offrent souvent des bornes d'accueil pour la vidange des eaux usées. N'attendez pas le dernier moment pour vidanger.

5.4.1 Eaux usées



Pour vidanger, actionner la poignée de la vanne de vidange située derrière la jupe de bas de caisse, repérable par un pictogramme.



Les eaux usées doivent être évacuées dans des endroits appropriés et en aucun cas près des habitations, des cours d'eau ou des cultures.



Pour prévenir les mauvaises odeurs, nettoyer régulièrement les réservoirs (voir chapitre 7).

5.4.2 WC

Pour vidanger la cassette WC, consulter la notice du constructeur.

5.5 Isolation

En été, utiliser les panneaux ou stores isolants afin de prévenir l'élévation de température dans le camping-car.

5.6 Verrouillage

Quand vous quittez le camping-car, verrouillez systématiquement les portes et trappes, et fermez toutes les fenêtres, y compris la fenêtre de toit.

6 - Utilisation des équipements

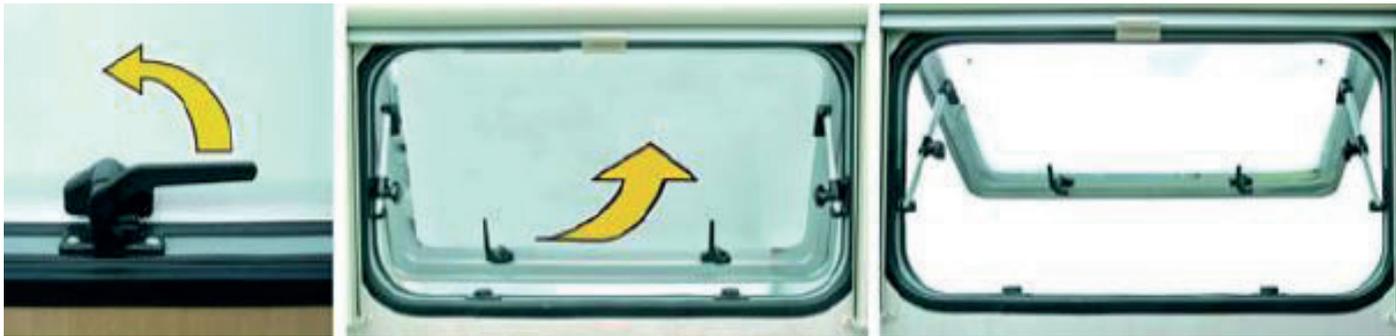
Avant de lire ce chapitre, il est impératif d'avoir pris connaissance des chapitres 2, 3 et 5.

6.1 Ouvrants

6.1.1 Fenêtres

Fenêtre à projection

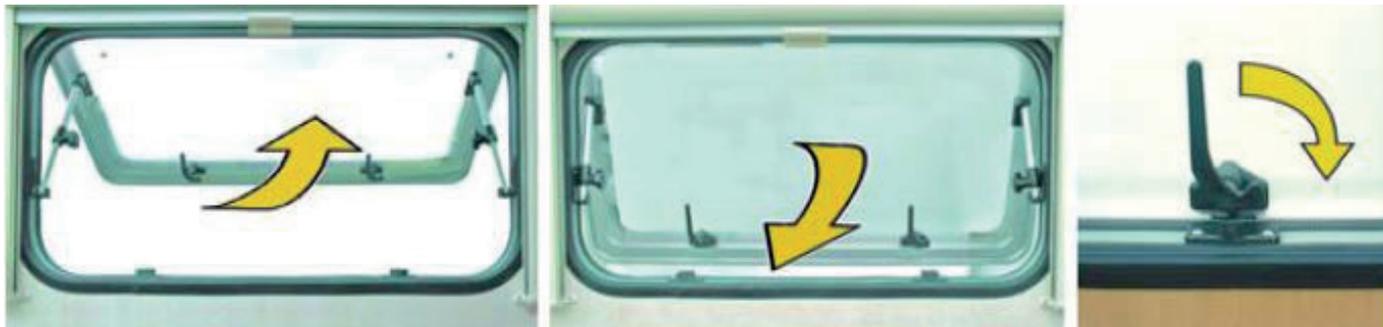
Ouverture de la fenêtre



1. Relever les poignées à la verticale
2. Projeter la fenêtre vers l'arrière
3. Régler l'ouverture des baies, soit à l'aide des molettes de serrage pour les baies équipées de compas tubulaires, soit jusqu'au cran d'arrêt souhaité pour les compas automatiques

La poignée permet aussi de maintenir la fenêtre en position d'aération : ramener la poignée à l'horizontale de manière à l'enclencher à cheval sur la semelle de verrouillage.

Fermeture de la fenêtre



1. Projeter au maximum la fenêtre vers l'arrière
2. Ramener lentement la fenêtre vers l'avant
3. Abaisser les poignées à l'horizontale



Les fenêtres à ouverture par projection doivent impérativement être fermées lorsque le véhicule roule.

Fenêtre coulissante

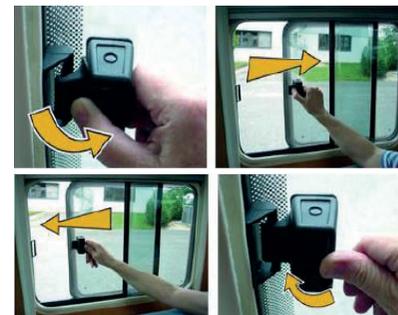
Selon le modèle, votre camping-car est équipé ou non de fenêtres coulissantes.

Ouverture de la fenêtre

1. Appuyer sur la poignée pour la déverrouiller
2. Faire coulisser la fenêtre dans la position d'ouverture souhaitée

Fermeture de la fenêtre

1. Ramener la fenêtre dans la position de fermeture
2. Vérifier que la poignée est enclenchée



Store combiné moustiquaire / protection solaire
Différents types de stores équipent les véhicules, selon les modèles.

Stores plissés



1. Utiliser la rainure pour descendre la moustiquaire
2. A l'aide de l'autre rainure, relevez le rideau occultant
3. La languette inférieure permet de lier la moustiquaire avec le rideaux occultant

Pour les désolidariser, tirer sur la languette pour libérer la partie moustiquaire et la partie rideau occultant.



6.1.2 Toit ouvrant (selon modèle)

Recommandations particulières

Avant d'ouvrir le toit ouvrant, enlever si nécessaire la neige, le givre ou les salissures. Vérifier que le dôme acrylique n'est pas endommagé par des branches ou des produits toxiques. Fermer complètement le toit ouvrant avant la mise en route du véhicule et vérifier le bon verrouillage. Ne jamais le manipuler en cours de route.

En cas de défectuosité ou de mauvais fonctionnement, consulter un atelier spécialisé.

Ouverture

1. Sortir la manivelle de son logement
2. Tourner la manivelle jusqu'à l'angle d'ouverture souhaité
3. Arrêter dès que vous sentez une résistance (angle ouverture max. 70°)



Fermeture

1. Tourner la manivelle dans le sens inverse. Verrouiller la fenêtre en faisant 2 ou 3 tours supplémentaires
2. Vérifier le verrouillage en poussant la vitre avec la main
3. Replier la manivelle dans son logement



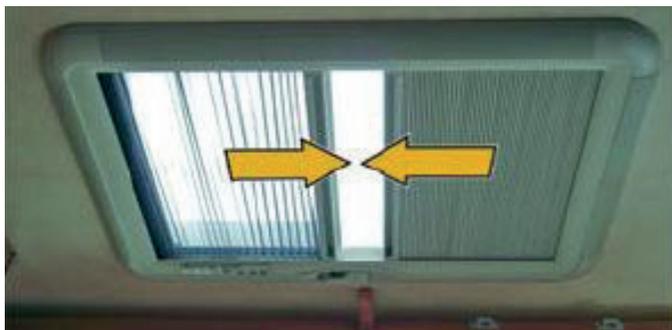
Ne pas nettoyer le dôme avec des produits d'entretien contenant de l'alcool.
Fermer les fenêtres de toit lors de pluies ou vents violents, ou lorsque le véhicule est en déplacement.



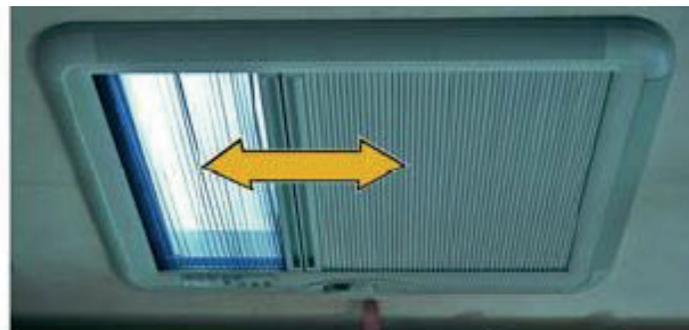
Ne pas marcher sur la vitre acrylique. Le nonrespect de cette recommandation entraîne une perte de la garantie.

Store combiné moustiquaire / protection solaire

Un système d'encliquetage permet de combiner les deux stores pour régler la luminosité tout en bénéficiant de la protection moustiquaire.



Encliqueter les deux stores à l'aide des poignées.



Faire coulisser la barre de tension pour régler la luminosité du dôme.



Par forte chaleur, ne jamais occulter la fenêtre de toit à plus des deux tiers, pour assurer une bonne ventilation et préserver les matériaux d'une chaleur excessive.

6.2 Cuisine

6.2.1 Évier

Les niveaux d'eau sont visibles en lecture sur le panneau de contrôle. La pompe peut fonctionner par saccades si le débit d'eau est trop faible.



Ne jamais verser d'eau bouillante dans l'évier.

6.2.2 Hotte (option)

Il convient d'utiliser la hotte pendant la cuisson afin d'éviter la formation de buée ou condensation.

6.2.3 Appareils fonctionnant au gaz

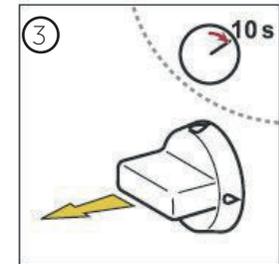
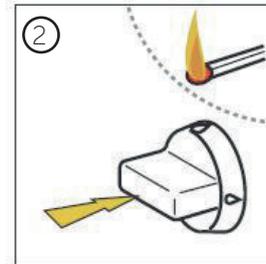
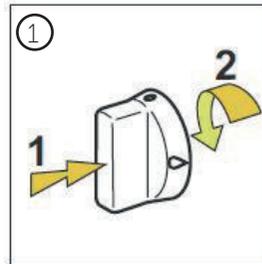
- Lire attentivement la notice des appareils fonctionnant au gaz
- Ne jamais utiliser les appareils sous une pression de service différente de celle pour laquelle ils ont été prévus
- Ne jamais obstruer les évacuations des gaz brûlés des différents appareils

Plaque de cuisson

La plaque de cuisson ne doit en aucun cas être utilisée à des fins de chauffage. Par ailleurs, il convient d'aérer largement durant toute période de cuisson afin d'éviter la formation de buée et de condensation.

Allumage

- ① Presser le bouton en le tournant légèrement vers la gauche.
- ② Allumer avec un allume-gaz, une allumette ou au moyen du bouton d'allumage électronique si la table en est dotée.
- ③ Maintenir le bouton enfoncé pendant 5 à 10 secondes, puis relâcher.



Les appareils fonctionnant au gaz sont équipés de systèmes de sécurité : le gaz est automatiquement coupé en cas d'extinction de la flamme.

Four (option)

Pour le fonctionnement du four, voir la notice du fabricant.

Chauffage / chauffe-eau

Généralités

Nos camping-cars se situent dans la classe de chauffage n° 2 (suivant EN 1646-1). Le renouvellement permanent de l'air et un dosage adéquat du chauffage permettent d'obtenir une ambiance agréable à l'intérieur du camping-car en toutes saisons.

Chauffer suffisamment l'intérieur du véhicule même en votre absence, afin que les conduites d'eau (en particulier celles des toilettes ou servant à l'écoulement) ne gèlent pas. L'intérieur du camping-car est étanche, et la condensation due à la cuisine, la douche ou les vêtements humides ne s'évapore pas naturellement. Il faut donc bien aérer tout en chauffant beaucoup.



Doser le chauffage en fonction du nombre de personnes, du lieu de stationnement et des température et humidité intérieures et extérieures.

Combinés chauffage / chauffe-eau disponibles selon les modèles de camping car :

Centrale TRUMA Combi 4000 ou 6000 W (selon modèle)



Ventouse



Commande



Soupape
de vidange



Chauffage Combi Truma (avec énergie 230 V en option)

Chauffage fonctionnant soit au gaz, soit à l'électricité (Combi EH, en option) distribuant la chaleur dans tout le véhicule grâce à des bouches d'air chaud.

Chauffage Combi diesel Truma (option uniquement sur fourgon)

Chauffage Combi Truma fonctionnant au gasoil raccordé directement au réservoir du véhicule. Dans ce cas, le véhicule n'est pas équipé d'un détendeur GPL avec détecteur de choc. Vous devrez donc fermer vos bouteilles de gaz en roulant.

Chauffage Alde

Chaudière fonctionnant soit au gaz, soit à l'électricité équipée de convecteurs répartis dans tous le véhicule. En principe, lorsque le camping-car est habité et que le combiné chauffage / chauffe-eau est utilisé, le réservoir d'eau propre et les tuyaux d'eau ne gèlent pas. Cependant, en cas d'exposition aux vents dominants, de froid particulièrement intense (température inférieure à -5°C) ou si la porte de coffre extérieur était mal fermée par exemple, un risque de gel ponctuel n'est pas exclu et il convient d'y apporter une grande attention.

Soupape de sûreté / vidange

Votre véhicule est équipé d'une soupape de sûreté automatique, elle s'ouvrira dès qu'il y aura un risque de gel dans le véhicule. Après déclenchement automatique, elle sera à réarmer manuellement.

Mise en service

Pour obtenir de l'eau chaude, le combiné doit être rempli. Il faut donc d'abord actionner la pompe sur le panneau de contrôle. Actionner la soupape pour évacuer l'air.

Chauffage E2400 Truma (en option avec chaudière Alde)

Chauffage d'appoint fonctionnant au gaz installé en complément de la chaudière Alde.



Avant la première utilisation, veuillez consulter la notice du constructeur

Réfrigérateur



Les caches des aérateurs (en option) du réfrigérateur doivent être impérativement retirés en cas de fonctionnement au gaz (voir chapitre 3).

Avertissement

Le stockage des aliments doit tenir compte des conditions particulières de fonctionnement d'un réfrigérateur installé dans un véhicule. L'appareil ne peut garantir la température nécessaire à la conservation des denrées périssables dans certaines conditions, car :

- en déplacement, le réfrigérateur utilise du courant 12 V ;
- à l'arrêt, le réfrigérateur fonctionne au gaz ou au courant 230 V selon votre choix ;
- un réfrigérateur peut être situé derrière une vitre au soleil ;
- la température du véhicule peut varier fortement en fonction des conditions climatiques extérieures ;
- la température à l'intérieur d'un véhicule fermé en stationnement et exposé au soleil peut dépasser 50°C ;
- on peut être amené à utiliser le réfrigérateur peu de temps après sa mise en température optimale.

Sont considérées comme denrées très périssables, tous produits portant une date limite de consommation associée à une température de conservation inférieure ou égale à 4°C, en particulier : viandes, poissons, volailles, charcuteries, plats préparés.

Recommandations sanitaires

- Emballer séparément les aliments crus et les aliments cuits avec du papier aluminium ou du film alimentaire.
- N'ôter le sur-emballage des produits que si les indications utiles (DLC, température de conservation, mode d'emploi...) figurent sur l'emballage au contact du produit.

- Ne pas laisser les produits réfrigérés trop longtemps hors du réfrigérateur.
- Mettre en avant les produits dont les dates limites de consommation sont les plus proches.
- Placer les restes dans des emballages fermés et les consommer très rapidement.
- Se laver les mains avant de toucher les aliments, entre chaque manipulation de produits différents et au moment de passer à table.
- Nettoyer le réfrigérateur régulièrement à l'eau savonneuse. Le rincer à l'eau javellisée.

6.3 Table

6.3.1 Table accrochée au côté du véhicule

Position dinette

Afin d'utiliser la rallonge :

- actionner la manette noire vers le bas
- faite pivoter la rallonge dans la position souhaitée



Position couchage (option)

Pour positionner la table pour l'ajout d'un couchage en salon :

- ① Ajouter les deux pieds sous la table dans les supports prévus
- ② Retirer la partie basse du pied central
- ③ Déclencher les verrous du support sur rail
- ④ Repositionner la table sur le rail du bas (5)



Pour revenir en position dinette effectuer les mêmes opérations en ordre inverse.

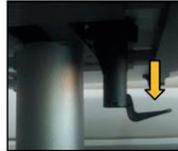
6.3.2 Table centrale à pied fixe

Position dinette

Il est possible de déplacer la table suivant 2 axes de translation

1^{re} possibilité système sans câble :

- baisser le levier situé sous la table
- positionner la table dans la position souhaitée
- relever le levier pour bloquer la table



2^e possibilité système avec câbles

- actionner la manette noire
- positionner la table dans la position souhaitée
- relâcher la manette noire



Position couchage (option)

Pour l'utilisation de la table en position couchage

1^{re} possibilité système sans câble :

- actionner le levier situé sous la table
- exercer une pression sur la table pour la descendre au niveau de la banquette
- ré-actionner le levier dans l'autre sens pour bloquer la position



2^e possibilité système avec câbles :

- actionner la manette rouge vers le bas
- exercer une pression sur la table pour la descendre au niveau de la banquette

Pour revenir en position haute effectuer les mêmes opérations en ordre inverse.



6.3.3 Table centrale pliante

Position dinette

Pour agrandir la table :

- tirer le support au maximum
- déplier la table

Pour assurer la stabilité la table doit être en contact avec le support, si ce n'est pas le cas régler les 2 vis de réglage situées sur le support.



Position couchage (option)

Pour l'utilisation de la table en position couchage :

- tirer le support au maximum
- déplier les 2 pieds supplémentaires
- actionner le levier situé sous la table
- exercer une pression sur la table pour la descendre au niveau de la banquette
- ré-actionner le levier dans l'autre sens pour bloquer la position

Pour revenir en position haute effectuer les mêmes opérations en ordre inverse.



6.3.4 Table à rallonge escamotable

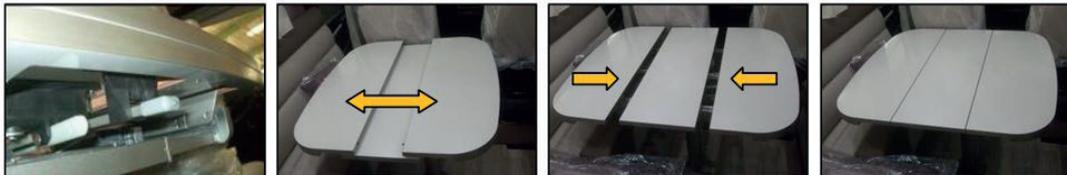
Position dinette

Pour mettre en position la rallonge de la table :

- actionner le levier situé sous la table
- écartier les 2 plateaux supérieurs au maximum
- refermer soigneusement les 2 plateaux sur la rallonge sortie

Pour ôter la rallonge :

- actionner le levier situé sous la table
- écartier les 2 plateaux supérieurs au maximum
- refermer soigneusement les 2 plateaux



Il est possible de déplacer la table suivant 2 axes de translation :

- dévisser les 2 molettes situées sous la table
- positionner la table dans la position souhaitée
- bloquer la table en revissant les 2 molettes



6.4 Télévision

Un emplacement est prévu pour accueillir un téléviseur. Le support orientable est prévu pour le fixer en toute sécurité. L'interrupteur situé dans ce compartiment permet de couper l'alimentation 12 V afin d'éviter une consommation de veille. Une connexion (fil jaune en attente) est disponible pour commander à l'antenne satellite de se replier automatiquement au démarrage du moteur. Consulter votre concessionnaire pour l'installation d'un téléviseur.

6.5 Autoradio et Autoradio lecteur DVD et GPS (option)

Pour les autoradios montés en usine, l'alimentation de l'appareil se fait sur la batterie cellule (possibilité d'utiliser l'autoradio à l'arrêt sans risque de décharger la batterie moteur). Pour les véhicules équipés d'un autoradio lecteur DVD et GPS montés en usine,

une liaison audio/vidéo est installée en usine entre l'autoradio et le compartiment TV (possibilité d'utiliser l'autoradio comme lecteur DVD pour la télévision). Pour que l'autoradio fonctionne, il faut soit mettre le contact châssis via la clé ou activer la fonction auxiliaire sur le panneau de contrôle (voir chapitre 6.1.1). La commande au volant est disponible en option.



Le GPS – monté en usine – tient compte du gabarit du camping-car pour le calcul des itinéraires. Attention de ne pas modifier ces paramètres d'usine.

6.6 Caméra de recul (option)



Mise en marche

Une pression sur la touche MARCHE / ARRET de l'écran permet de mettre l'installation sous tension. Si le fil vert du câble vidéo est connecté aux feux de recul, la mise en route se fera automatiquement au passage de la marche arrière. Dans les deux cas, l'écran s'allume après une temporisation.

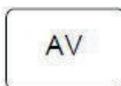


Configuration

Une pression sur la touche MENU permet d'accéder au menu de configuration.

Chaque pression supplémentaire sur la touche MENU affiche les différents paramètres à régler :

- Luminosité : ajuster la luminosité avec les touches < et >.
- Contraste : ajuster le contraste avec les touches < et >.
- Saturation (couleur) : ajuster le niveau de saturation avec les touches < et >.
- Langue : choisir une des 11 langues disponibles avec les touches < et >.
- Source : sélectionner une des deux sources vidéo avec les touches < et >.
- Grid (mode éteint) : choisir d'afficher ou non le gabarit de recul.
- Sortie : appuyer sur une des touches < ou > pour quitter le menu de configuration.



Choix vidéo

Appuyer plusieurs fois sur la touche AV pour sélectionner l'entrée vidéo AV2 (manipulation à faire dans le cas d'une caméra double optique (En option)).



Éteindre

Une pression sur la touche MARCHE / ARRET permet de mettre l'installation hors tension.

Lorsque le véhicule est équipé d'un autoradio lecteur DVD ou d'un autoradio GPS en option, l'écran de l'autoradio est utilisé pour la caméra de recul (voir la notice de l'autoradio pour le réglage de l'écran).

6.7 Cabinet de toilette

6.7.1 Douche et lavabo

Ne jamais verser d'eau bouillante dans le lavabo ou la douche. Quand le réservoir d'eaux usées est trop rempli, l'excédent peut remonter dans le bac à douche. Afin d'éviter ce problème, vidanger régulièrement les réservoirs.

6.7.2 WC

Ne jamais verser d'eau bouillante dans les toilettes.

Utilisation des WC

Au moment d'utiliser les WC, actionner la vanne située sur le côté de la cuvette. Après usage, actionner la chasse d'eau du réservoir, puis refermer la vanne.

Vidange de la cassette WC

Vidanger la cassette WC aussi souvent que nécessaire (voir chapitre 7).

6.8 Couchage

Attention au risque de chute tout particulièrement pour les enfants. Les couchettes en hauteur ne conviennent pas aux enfants de moins de 6 ans qui sont sans surveillance. Utiliser les couchettes pour le couchage uniquement. Pour les lits en hauteur, utiliser le filet de protection contre les chutes installé dans le véhicule.

6.8.1 La capucine

N'utiliser ce couchage que lorsque le véhicule est à l'arrêt.

Position couchage

- Tirer le sommier à lattes
- Relever légèrement le sommier en fin de course pour le faire passer au-dessus des butées
- Ôter l'échelle si elle est située sur le sommier
- Mettre le matelas en position
- Installer l'échelle

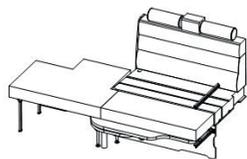


6.8.2 Le couchage dînette

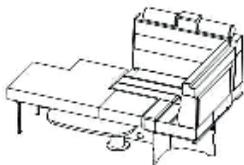
La table est abaissée au niveau des banquettes pour recevoir les compléments de couchage.

- Rentrer le pied télescopique ou replier le pied de la table suivant les modèles
- Mettre la table en position basse sur les supports prévus à cet effet
- Sortir éventuellement les compléments de couchage
- Disposer les coussins sur la table

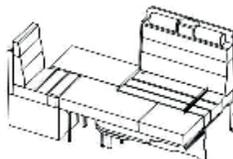
P600/650 Essentiel



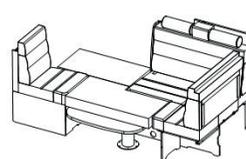
P600/650 Sensation



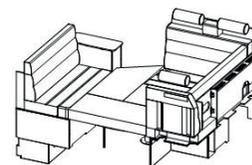
P700 Essentiel



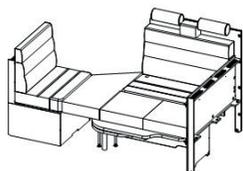
P700 Sensation



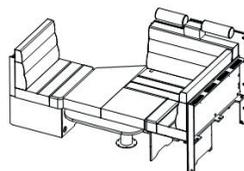
P710/716P



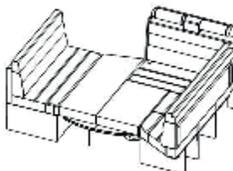
P740 Essentiel



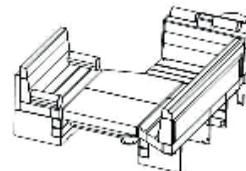
P740 Sensation



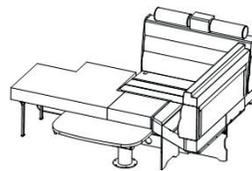
G600L



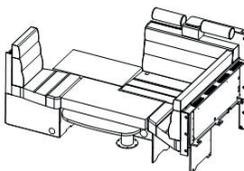
G650L



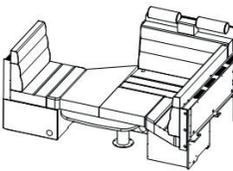
G600/650



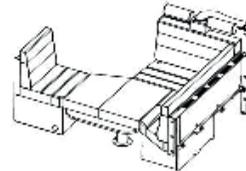
G700/701



G740/741



G781



6.8.3 Le couchage en pavillon

Avertissements sur les dangers



Charge maximale autorisée sur le lit : 200 kg.

- Ne pas utiliser le lit pour le stockage de bagages ; ne laisser que la garniture du lit.
- Manœuvrer le lit uniquement lorsqu'il est hors charge et en l'absence de personnes ou d'obstacles dans la zone de manœuvre.
- Le lit doit être manipulé par un adulte uniquement lorsque le véhicule est à l'arrêt et le moteur coupé.
- Lors du mouvement du lit, ne pas tendre les mains vers les rideaux ou les sangles (risque de coincement).
- Faire attention aux risques de chute lorsque les couchettes sont utilisées par des enfants, particulièrement ceux de moins de 6 ans.
- Les enfants en bas âge ne doivent pas rester sans surveillance sur le lit. Proscrire et leur rendre impossible la manutention du lit. Leur rendre inaccessible le boîtier de commande. Sécuriser la chute du lit en utilisant les filets antichute.

Camping-cars de type intégral

Position couchage

Le lit situé contre le pavillon (toit) en position jour doit être abaissé au-dessus des sièges de la cabine pour la nuit. Vérifier que les spots situés sous le lit sont éteints.

- Mettre en place les occultations isolantes ou les rideaux isothermes coulissants sur les vitres et le pare-brise
- Rabattre les dossiers des sièges conducteur et passager vers l'avant (dans le sens de la marche)
- Relever les pare-soleils
- S'assurer qu'il n'y a pas d'objet ou de personne sous le lit.
- Déverrouiller la sangle de sécurité
- Abaisser le lit en position nuit
- Une fois le lit en position basse, installer l'échelle avant de monter sur le lit.



Le lit doit être manipulé par un adulte. S'assurer qu'il n'y a pas d'obstacle ni de personne dans la zone de manœuvre.

Position haute

- Ranger l'échelle
- S'assurer qu'il n'y a pas d'objet ou de personne sur le lit.
- Remonter le lit
- Verrouiller la sangle de fixation
- Remettre en place les dossiers des sièges conducteur et passager

Camping-cars de type profilé

Le réglage de la mise en marche du lit suspendu est réalisé en usine. Le réglage du guidage du lit suspendu n'est pas effacé en cas d'interruption du courant. Pour un bon fonctionnement du lit, le véhicule doit être calé en position horizontale. Si le lit suspendu ne se laisse plus manœuvrer électriquement, vérifier la tension de la batterie, les fusibles ou consulter votre concessionnaire.

La charge maximale dans les placards situés sous le lit est de 5 kg par placard afin d'éviter toute surcharge électrique du système et tout dysfonctionnement. La charge doit être équilibrée entre les placards.



Charge maximale autorisée dans les placards = 5 kg par placard

Position couchage

- Basculer les coussins des banquettes et abaisser ou retirer les repose-têtes.
- S'assurer qu'il n'y a pas d'objet ou de personne sous le lit.
- Presser la touche « descente »  du panneau de contrôle et laisser descendre le lit jusqu'à son arrêt en position basse.
- Une fois le lit en position basse, installer l'échelle avant de monter sur le lit.



Le lit doit être manipulé par un adulte. S'assurer qu'il n'y a pas d'obstacle ni de personne dans la zone de manœuvre.
Pour les véhicules disposant d'un strapontin il est impératif de refermer celui-ci pour ne pas obstruer la porte cellule.

En cas d'obstacle sous le lit empêchant celui-ci de descendre jusqu'à sa position basse, arrêter la descente, faire remonter le lit, retirer l'obstacle et recommencer à faire descendre le lit jusqu'à son arrêt complet en position basse.



Si le lit remonte en appuyant sur la touche « descente » c'est que les sangles s'enroulent dans le mauvais sens. Dans ce cas, ne jamais faire remonter le lit jusqu'en haut sous peine de le bloquer.

Appuyer simplement sur la touche « montée » jusqu'à ce que les sangles s'enroulent à nouveau dans le bon sens. Vérifier ensuite qu'il n'y a pas d'obstacle sous le lit ayant provoqué ce phénomène (coussins des banquettes par exemple) et que la butée basse est toujours en place.

En cas d'obstacle sous le lit, ne pas insister sur la touche « descente », faire remonter le lit et retirer l'obstacle.

Position haute

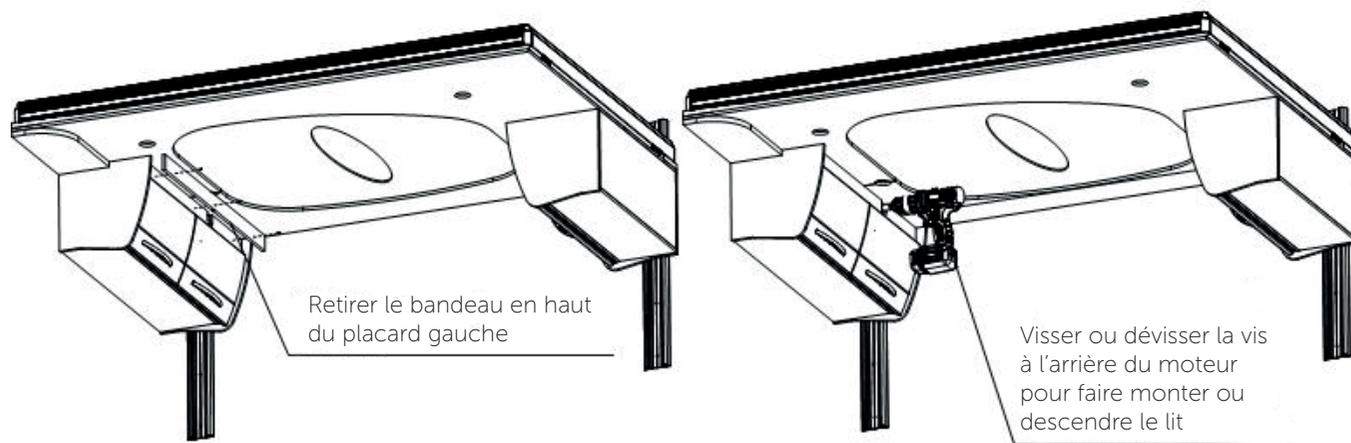
- S'assurer qu'il n'y a pas d'objet ou de personne sur le lit.
- Ranger l'échelle.
- Presser la touche « montée » du panneau de contrôle et laisser monter le lit jusqu'à son arrêt en position haute.
- Remettre les coussins en position assise

Dispositif d'actionnement manuel en cas de dysfonctionnement

Les lits pavillons sont équipés d'un dispositif d'actionnement manuel à utiliser en cas d'urgence. Il s'agit d'un écrou de déblocage situé à l'arrière du moteur du lit et qui permet de faire monter et descendre le lit en cas de dysfonctionnement.

Ce dispositif est accessible en démontant le bandeau en bois situé en haut du placard gauche. Retirer les 3 gommettes qui cachent les vis en façade du bandeau. Dévisser les 3 vis qui tiennent le bandeau et retirer celui-ci.

A l'aide d'une visseuse et d'une douille de taille 13mm, visser ou dévisser l'écrou situé au bout du moteur et accessible par un trou en haut du placard du lit. Le lit devrait ainsi monter ou descendre.



Ce dispositif doit être utilisé uniquement en cas d'urgence lié à un problème de fonctionnement du lit.

7 - Entretien et hivernage

7.1 Installation gaz

Vérifier régulièrement le bon état des tuyaux d'arrivée de gaz dans le coffre à gaz. Les changer pour un modèle homologué identique à celui d'origine, dès que leur état l'exige, et au plus tard avant la date limite d'utilisation marquée sur le tuyau. Ne jamais utiliser de rallonge de ces tuyaux.



Vérifier l'état des tuyaux de gaz régulièrement.
Pour leur remplacement, se conformer aux instructions de la notice du fabricant.

7.2 Entretien de l'intérieur

7.2.1 Cabine

Se référer au manuel utilisateur du constructeur.

7.2.2 Mobilier

Utiliser un chiffon humide ou un produit d'entretien doux pour meubles.

7.2.3 Coussins, matelas, rideaux

Nettoyer les coussins et les matelas avec une brosse douce ou un aspirateur. Les mousses de lavage pour textiles délicats sont à utiliser avec prudence. Sur le cuir ou le simili-cuir, n'utiliser que de l'eau savonneuse à l'aide d'un chiffon ou d'une éponge. Nous recommandons un nettoyage à sec pour les housses de matelas.



Il est fortement déconseillé de laver en machine vos rideaux et housses de matelas.

7.2.4 Entretien des baies

N'utiliser que de l'eau et un chiffon doux pour le nettoyage des fenêtres. Entretien des joints d'étanchéité en caoutchouc avec du talc. Nettoyer les stores avec de l'eau savonneuse exclusivement.



Les produits solvants ou décapants de type alcool détériorent immédiatement le double-vitrage.
Nettoyer uniquement à l'eau.

7.2.5 Équipements sanitaires

Ne pas utiliser de produits abrasifs.

7.2.6 Appareils de cuisson

Se conformer aux instructions du fabricant.

7.2.7 Réfrigérateur

Chaque année, faire nettoyer les conduits d'aspiration et la cheminée du réfrigérateur à l'air comprimé par un spécialiste agréé.

Entretien de l'intérieur du réfrigérateur selon les instructions du fabricant.

7.2.8 Chauffe-eau

Chaque année, faire nettoyer les conduits d'aspiration et la cheminée du chauffe-eau à l'air comprimé par un spécialiste agréé.

7.2.9 Panneau de contrôle

Le panneau de contrôle ne nécessite pas d'entretien technique. Pour nettoyer la plaque frontale, utiliser un chiffon doux légèrement humidifié et un détergent nonagressif.



Ne pas utiliser de solvant, éthanol ou produit semblable.

Aucun liquide ne doit pénétrer à l'intérieur du panneau de contrôle.

7.3 Nettoyage de l'extérieur

7.3.1 Lavage de la carrosserie

La carrosserie de votre camping-car est composée de différents matériaux nécessitant chacun un entretien particulier afin de garantir leur bonne tenue dans le temps.

Nota : n'utiliser que des éponges et chiffons doux. Les tampons abrasifs et les détergents sont interdits. Éviter un usage trop intensif du nettoyeur haute pression qui peut détériorer certaines parties de la carrosserie (joints, pièces plastiques).

* La couche extérieure des pièces en polyester n'est pas une peinture mais un gel coat, couche de protection composée de produits thermo-durcissables. Son vieillissement est directement lié à l'entretien et aux conditions de stockage du véhicule (salissures, humidité, exposition aux UV, à l'air salin, aux fientes d'oiseaux, etc.).

Pièce	Matériau	Périodicité	Entretien
Face avant sur intégraux Pavillon (partie avant haut et supérieure de la cabine de pilotage)	Polyester*	Hebdomadaire en période de roulage	Laver à grande eau
		Annuel	Appliquer un polish polyester pour conserver l'éclat de la carrosserie, faciliter l'écoulement de l'eau et assurer une protection efficace (intempéries, UV, jaunissement, lessivage...)
Vitrages	Acrylique	Hebdomadaire en période de roulage	Laver à l'eau exclusivement.
Carrosserie	Tôle d'aluminium peinte		Laver à grande eau. Utiliser les mêmes produits que pour l'automobile. Nous préconisons un shampooing disponible chez votre concessionnaire.
Pare-choc Protections latérales Passages de roues Feux	Plastique thermoformé (ABS)	Mensuel en période de camping	

7.3.2 Goudron

Utiliser seulement des produits disponibles chez votre concessionnaire pour enlever les goudrons sur vos fenêtres.
Ne pas utiliser d'autres produits chimiques.

7.3.3 Petites rayures

Pour les petites rayures, vous pouvez utiliser un polish liquide. A utiliser avec précaution, après s'être assuré qu'il n'est pas abrasif en le testant sur une petite surface, suivant la profondeur des rayures.

7.4 Hivernage ou arrêt prolongé

7.4.1 Batteries

Entretien de la batterie

La longévité de la batterie dépend de la manière dont elle est utilisée et entretenue. Veiller à ce que les cosses soient toujours propres et graissées afin d'éviter la sulfatation. Vérifier également que les cosses sont bien serrées.

Quand recharger ?

Charger la batterie lorsque la tension atteint 12,2 V. En cas d'arrêt prolongé, vérifier régulièrement l'état de charge et recharger si nécessaire. Une recharge de la batterie est nécessaire au moins tous les six mois.

Le non-respect de cette consigne est une cause d'exclusion de prise en charge sous garantie.



Éteindre l'alimentation 12 V dès que le véhicule n'est pas habité.

La batterie cellule est équipée d'un tuyau de dégazage qui ne doit pas être obstrué et rester libre vers l'extérieur.

Comment recharger ?

Pour recharger la batterie, brancher le véhicule sur le secteur 230 V durant 24 heures après avoir vérifié que le fusible F1 de protection batterie cellule est bien en place.

Stockage

- Mettre hors service l'interrupteur principal 12 V sur le panneau de contrôle.
- Retirer le fusible 50 A (F2) sur le bloc électrique pour déconnecter la batterie moteur.
- Arrêter tous les appareils et éteindre toutes les lampes.
- Retirer le fusible 50 A (F1) sur le bloc électrique pour déconnecter la batterie cellule après vous être assuré de sa bonne charge (une batterie déchargée est sensible au gel).
- Déconnecter les bornes de la batterie.

Suivre les consignes du manuel d'utilisation du bloc électrique pour les autres mesures relatives à l'immobilisation.

Si le véhicule doit rester immobilisé pendant une longue période dans des conditions de froid intense, démonter les batteries et les garder dans un lieu à température moyenne.



La batterie est un appareil dangereux. Lors de toute manipulation, ne pas fumer et veiller à ne pas provoquer d'étincelles. L'électrolyte est un produit corrosif. En cas de contact, se rincer abondamment à l'eau claire.

Stockage de la batterie cellule :

Les batteries chargées avec acide, dans le cas où elles sont laissées inactives, sont assujetties au phénomène d'autodécharge. Ce procédé chimique consiste en une transformation progressive des matières actives des plaques en sulfate de plomb. La technologie actuelle utilisée pour la production de nos batteries chargées permet de minimiser ce phénomène. Toutefois, si les batteries sont inutilisées trop longtemps (plus de six mois), l'état de charge diminue de plus de 20 % et la sulfatation des plaques peut devenir irréversible, rendant difficile la recharge, avec le risque de compromettre définitivement les performances et la durée de vie des batteries.

La première règle à respecter est donc de ne pas laisser la batterie déchargée pendant une longue période. Pour pallier ce phénomène, il est nécessaire de ne pas laisser la charge de la batterie descendre en dessous de 11,9 V pendant une longue période, car il y a un risque de décharge profonde, cause d'exclusion de la garantie.

La principale cause de dégradation des batteries est la sulfatation (80 % des cas). Quand l'état de sulfatation est avancé, il peut se manifester par l'apparition de poudre blanche au niveau des cosses.



Les batteries contiennent des substances dangereuses pour l'environnement. L'élimination des batteries usagées doit se faire dans le respect de l'environnement et des réglementations en vigueur.

Phénomène d'autodécharge :

Une batterie se décharge même sans être utilisée. Pour un stockage à une température de 20 °C, la perte de capacité peut atteindre 6 % par mois pour des batteries de mauvaise qualité. Plus la température est basse, moins la perte est importante. Avant une période d'hivernage, il convient d'appliquer une charge complète. L'utilisation de panneaux solaires ou d'éoliennes permet également la réaliser. Une température ambiante élevée accélère le processus d'autodécharge. Il est donc conseillé de stocker la batterie dans un endroit frais (autour de 10 - 15°C).

7.4.2 Eau

Le camping-car non habité et non chauffé doit être protégé contre les moisissures et les bactéries lors de l'hivernage. Respecter les règles suivantes pour une parfaite vidange de l'ensemble de l'installation d'eau propre.

Vidange des circuits d'eau propre et d'eaux usées

- Vider le réservoir d'eaux usées en actionnant la vanne de vidange. Pour les véhicules à double-plancher uniquement, ouvrir d'abord la bonde de vidange située au fond du réservoir.
- Vider le réservoir d'eau propre par le bouchon de visite situé, suivant le modèle, sous les coussins de la banquette avant ou sous la trappe de visite située à l'arrière du véhicule dans le plancher. Ouvrir la bonde de vidange située au fond du réservoir.
- Laisser les robinets mitigeurs ouverts en position médiane et la pomme de douche posée sur le fond du bac à douche.



Nettoyer l'intérieur des réservoirs. La présence d'eau stagnante même en petite quantité favorise l'apparition d'odeurs ou d'algues.

Purge du chauffe-eau

- Pour vider le chauffe-eau, tourner la manette bleue sur 180°. Le bouton pression saute et l'eau du chauffe-eau peut s'écouler.
- Mettre la pompe en marche (sur le panneau de contrôle) pour évacuer l'eau de toute la tuyauterie. La vidange est complète lorsque l'eau ne s'écoule plus de la soupape du chauffe-eau.



La pompe peut tourner plusieurs minutes à vide, sans détérioration.

7.4.3 Mise hors service du réfrigérateur

Pour mettre le réfrigérateur hors service pour une durée indéterminée, fermer le robinet d'arrêt à bord, ainsi que le robinet des bouteilles dans le coffre à gaz. Maintenir la porte entrebâillée, puis installer les caches Hiver sur les grilles de ventilation (en option).

7.4.4 Mobilier

Ouvrir l'ensemble des portes de placards, tiroirs de meubles et penderies pour permettre une bonne ventilation du véhicule et éviter les moisissures

7.4.5 Coussins, matelas, rideaux

Abaisser les lits pavillon (suivant modèles) afin d'éviter la condensation et la moisissure du matelas. Mettre les lits capucine en position couchage. Les rideaux isolants plissés (en option) situés dans la partie cabine doivent être fermés pour éviter la moisissure.

7.4.6 Réparations

Vous trouverez ci-après la liste des concessionnaires agréés Pilote en France et à l'étranger. Vous disposerez de la dernière version de notre réseau européen sur www.pilote.fr.

Ne jamais permettre ou réaliser de modifications des installations et appareils électriques ou GPL, sauf par des installateurs agréés.



Pour des raisons de sécurité, les pièces de rechange doivent être conformes aux spécifications du fabricant et montées par lui ou son représentant agréé.

Dpt	Concessionnaire	Adresse	Tel / Fax	Site Internet
03	CHAMPION CARAVANES	RN7 Les Bernachets 03400 TOULON / ALLIER	04 70 20 21 21 04 70 20 98 37	moulins.idylcar.fr
07	MORIN LOISIR AUTO	Zone Pôle 2000 07130 SAINT PERAY	04 75 40 22 08 04 75 81 03 03	www.morin-loisirauto.com
09	MURATET CAMPING-CARS	La Cavalerie 09100 PAMIERES	05 61 60 99 99 05 34 01 00 58	www.muratetcampingcars.fr
11	CASTEL CC NARBONNE	Chemin de Rataccas Z.I. Plaisance 11100 NARBONNE	04 68 42 01 67 04 68 42 13 80	www.tpl.fr
12	LOISIRS 12	197, avenue de Rodez 12450 LA PRIMAUBE	05 65 69 49 87 05 65 71 53 90	www.loisirs12.com
13	AUBAGNE LOISIRS	Z.I. Des Paluds 31 avenue de la Fleuride 13400 AUBAGNE	04 42 72 17 64 04 42 72 17 67	www.tpl.fr
14	HORIZON CAEN	ZA Les rives de l'Odon 381 rue de l'avenir 14790 VERNON	02 31 26 72 06 02 31 26 05 15	www.campingcarfrance.com
16	CARAVANING NAULIN	3 route de la croix blanche 16800 SOYAUX	05 45 92 45 97 05 45 94 23 58	www.caravaning-naulin.com
17	CAMPING-CARS SERVICE	Z.I. du Chêne « Les Gonds » RN 137 direction Bordeaux 17100 SAINTES	05 46 93 36 17 05 46 94 14 11	www.camping-cars-services17.com
21	YPOCAMP JEANNIOT BOURGOGNE SAS	14 bis rue Antoine Becquerel 21300 CHENOVE	03 80 54 94 91 03 80 54 94 93	www.ypocamp.fr
22	BRITWAYS CAR ST BRIEUC	ZA de la Ferrère 22120 YFFINIAC	02 96 72 67 05	www.saintbrieuc.idylcar.fr

Dpt	Concessionnaire	Adresse	Tel / Fax	Site Internet
24	PAUTARD LOISIRS	131 avenue du Gal de Gaulle 24660 COULOUNIEIX CHAMIERIS	05 53 53 17 97 05 53 04 40 93	www.pautard-loisirs.com
28	SUD LOIRE CARAVANES 28	RN 123 Parc Euroval rocade sud de Chartres 28630 FONTENAY SUR EURE	02 37 28 49 98 02 37 34 31 64	www.sud-loire-caravanes.com
29	BONJOUR CARAVANING 29	Z.A. de Kiella 29590 LE FAOU	02 98 81 16 00 02 98 81 16 01	www.bonjourcaravaning.fr
30	NIMES ESPACE LOISIRS	ZAC de la Trajectoire Avenue Ernest Boffa 30450 MILHAUD	04 66 62 05 00 04 66 63 80 19	www.loisireo.fr
31	CASTEL CARAVANES	Route de Paris 31140 ST ALBAN	05 62 75 88 44 05 62 75 88 34	www.tpl.fr
33	HORIZON BORDEAUX	ZAC Mermoz 46 avenue René ANTOUNE 33320 EYSINES	05 56 05 05 05 05 56 05 06 07	www.horizonbordeaux.com
34	TPL VENDARGUES	RN 113 - 690 rue les Portes Domitiennes 34790 Vendargues	04 67 200 200 04 67 91 20 81	www.tpl.fr
35	LOISIRS ROGER BRIANT	SAS Village camping-cars 110 Route du Meuble 35520 LA MEZIERE	02 99 13 13 70 02 99 13 13 79	www.villagecampingcars.com
37	SUD LOIRE CARAVANES 37	Z.I. de Martigny 37210 PARCAY MESLAY	02 47 29 01 11 02 47 29 13 89	www.sud-loire-caravanes.com
38	CARAVANES EXPO CLAVEL	Route de Grenoble 38430 MOIRANS	04 76 35 32 41	www.masters-grenoble.com

Dpt	Concessionnaire	Adresse	Tel / Fax	Site Internet
40	TOP LOISIRS MOBIL GENERATION	Avenue du J.F KENNEDY 40280 ST PIERRE DU MONT	05 40 03 70 40 05 58 75 77 79	www.agest.com
40	ETS AGEST	R.N. 10 40220 TARNOS	05 59 14 48 15 05 59 64 28 79	www.agest.com
42	BALZAC CARAVANES	RN 82 - Ratarieux 42580 L'ETRAT	04 77 74 02 24 04 77 79 92 49	www.balzaccaravanes.fr
44	SOCODIM LOISIRS	90 route des Sorinières 44400 REZE	02 51 70 27 87 02 51 70 11 39	www.socodim.fr
45	CLC ORLEANS	Route d'Orléans - RN 152 45130 MEUNG SUR LOIRE	02 38 44 41 17 02 38 45 19 25	www.clc-loisirs.com
47	LOISIREO AGEN ESPACE LOISIRS	RN 113 - Parc de Siaillie 47240 CASTELCULIER	05 53 95 15 15 05 53 95 97 00	www.loisireo.fr
49	SUD LOIRE CARAVANES	Route d'Angers-Cholet- BP 4 ZA de la Promenade 49750 BEAULIEU SUR LAYON	02 41 78 31 66 02 41 78 63 12	www.sud-loire-caravanes.com
50	ULRICH CAMPING CAR	R.N. 174 - BP 18 50890 CONDE SUR VIRE	02 33 56 50 49 02 33 57 24 38	www.ulrich-campingcars.fr
52	CLC ST DIZIER	RN 4 Sortie Bar le Duc Route de Villiers en Lieu 52100 SAINT DIZIER	03 25 05 10 48 03 25 56 27 12	www.clc-loisirs.com
53	LAVAL EVASION	Route de Rennes 53940 ST BERTHEVIN LES LAVAL	02 43 69 20 33 02 43 68 15 20	www.laval-evasion.fr
54	CLC NANCY	35 route de TOUL D400 54840 VELAINES EN HAYE	03 83 23 31 44 03 83 23 31 27	www.clc-loisirs.com

Dpt	Concessionnaire	Adresse	Tel / Fax	Site Internet
56	BRETAGNE SUD LOISIRS / EURO LOISIRS	ZC du Kenyah 56400 Plougoumelen	02 97 81 21 69 02 97 24 81 91	www.euro-loisirs.fr
59	YPOCAMP JPG LOISIRS	Rue de l'artisanat 59113 SECLIN	03 20 90 15 17 03 20 90 15 30	www.jpgloisirs.com
60	CLC ILE DE FRANCE	RN 16 - Rantigny 60290 CAUFFRY	03 44 73 33 86 03 44 69 21 19	www.clc-loisirs.com
62	MOBIL CAR	ZI de La Vicogne 22 rue des Argousiers-BP152 62604 BERCK SUR MER	03 21 09 20 00 03 21 09 27 55	www.mobilcar.net
62	MOBIL CAR	ZA Euro Fouquières 5000 Avenue des Anciens Combattants 62232 FOUQUIERES LES BETHUNE	03 21 01 56 56 03 21 57 69 96	www.mobilcar.net
63	RSF DIFFUSION EVASION 63	15 Avenue de l'Europe 63670 LEMPDES	04 73 61 78 75 04 73 61 82 71	www.evasion63.fr
64	ETS AGEST	Route de Tarbes 64230 BIZANOS	05 59 14 48 15 05 59 14 48 24	www.agem.com
67	CLC ALSACE	Z.I. RN 83 direction Colmar 67230 BENFELD-NORD	03 88 74 07 30 03 88 74 07 27	www.clc-loisirs.com
68	DENIS LOISIRS	Faubourg de Colmar 68700 CERNAY	03 89 75 58 25 03 89 75 53 61	www.denisloisirs.com
69	YPOCAMP SUBLET	250 Route Nationale 69800 St Priest	04 78 90 65 22 04 78 90 88 38	www.ypocamp.fr
70	YPOCAMP JEANNIOT LOISIRS	Rue St Martin - BP 23 70001 VESOUL	03 84 76 42 05 03 84 76 71 15	www.ypocamp.fr
71	CAMPING CAR 71	AC de Macon nord 55 rue du Château 71000 MACON	03 85 23 89 89 03 85 23 89 88	www.campingcar71.com

Dpt	Concessionnaire	Adresse	Tel / Fax	Site Internet
72	LE MANS LOISIRS S.A.	La Sapinière - RN 23 72230 ARNAGE	02 43 21 11 17 02 43 21 63 13	www.le-mans-loisirs.com
73	AVENTURE ATTITUDE	428 rue de la Dent du Chat 73420 VOGLANS	04 79 54 38 91 04 79 35 05 92	www.destinea-chambery.fr
74	CURIOZ LOISIRS	228 route de Paris 74330 LA BALME DE SALLINGY	04 50 68 78 65 04 50 68 78 64	www.masters-annecy.com
76	ROUEN CAMPING-CAR	15 rue d'Anjou 76240 LE MESNIL ESNARD	02 35 91 22 45 02 35 80 94 78	www.rouencampingcar.com
77	MARQUET CAMPING-CAR 77	51 avenue Georges Clémenceau 77400 LAGNY SUR MARNE	01 64 12 48 48 01 64 12 71 43	www.campingcar-77.com
79	NIORT EVASION	B.P. 1092 - Souche 79010 NIORT CEDEX	05 49 33 41 76 05 49 33 45 69	www.niort-evasion.com
80	LM AVENTURE	Zone Activités Commerciales 80260 Flesselles	03 22 93 39 80 03 22 93 50 24	www.lmaventure.com
85	VENDEE LOISIRS	La Landette Route des Sables 85430 LES CLOUZEUX	02 51 40 38 18 02 51 40 31 12	www.vendeeloisirs.fr
86	SARL ANTOINE CARAVANES	55 Avenue de Paris 86490 BEAUMONT	05 49 85 50 79 05 49 85 58 14	www.antoine-caravanes.fr
89	THOUARD SARL	R.N. 6 89100 SENS	03 86 97 13 99 03 86 97 17 74	www.thouard-sarl.fr
95	LES ATELIERS DU CAMPING-CAR	ZA Les Terres Rouges 95000 CORMEILLES EN VEXIN	01 34 66 72 36 01 34 46 97 87	www.lesateliersducampingcar.fr

Concessionnaires Europe

Pays	Concessionnaire	Adresse	Tel / Fax	Site Internet
Autriche	WOMO Jandl GmbH	Betriebsgebiet Nord 1 3300 Stift Ardagger	(43) 747920002	www.wo-mo.at
Belgique	RIJMARAN	Monnikenwerve 135/01 8000 BRUGGE	(32) 50 31 17 92	www.rijmaran.be
Belgique	ALPHA MOTORHOMES	Kapelanielaan 13A B-9140 Temse	(32) 37711835	www.alphamotorhomes.be
Belgique	CARAVANES A.J.D.	Ateliers J. Delbrouck S.A. Route du Condroz, 205 B - 4120 ROTHEUX (Liège)	(32) 43 71 32 37	www.ajd.be
Belgique	Nv DECUYPER	Beneluxlaan 2 8970 POPERINGE	(32) 057 33 77 77	www.decuyper.com
Danemark	NIELS BRAENDEKILDE	Jesl-Krydset Haderslevvej 59 6630 RODDING	(45) 74 55 21 01	www.nbc-brandekilde.de
Allemagne	TANK REISEMOBILE	Stiller Winkel 2 24229 DÄNISCHENHAGEN	(49) 043 49 919 410	www.tank-reisemobile.de
Allemagne	CARAVAN COMPANY WOLFRUM	Kapellenweg 31 83064 RAUBLING	(49) 080 35 967 96 36	www.caravan-company.com
Allemagne	JUMPERTZ REISEMOBILE	Rudolf-Diesel-Str. 8 52428 JÜLICH	(49) 02461 52021	www.reisemobile-jumpertz.de
Allemagne	REICARTECH Reisemobile - und Caravan-Technik Zeven GmbH	Kivianstrasse 40-44 D- 27404 ZEVEN	(49) 04281/954237	www.reicartech.de

Pays	Concessionnaire	Adresse	Tel	Site Internet
Allemagne	AREIWO ALTENBERGER REISEMOBILE	Altenberger ReisemobileBahnhofstrasse 67 D-48341 ALTENBERGE	(49) 025 05 93 14 12	www.areiwo.de
Allemagne	MULDENTAL CARAVANING	Kupferstr. 1 04827 Gerichshain	(49) 3429266561	www.muldental-caravaning.de
Allemagne	NITZSCHE GMBH	Hauptstraße 4 67271 MERTESHEIM	(49) 6359 919222	www.nitzsche-reisemobile.de
Allemagne	MW REISEMOBILE GBR	Pfaffengarten 15 35641 Schöffengrund / Schwalbach	(49) 6445 / 6120600	www.mw-reisemobile.de
Allemagne	MY CARAVAN GMBH	In der Roete 10 71120 GRAFENAU	(49) 07033 699893	www.mycaravan.de
Allemagne	W.BERGER REISEMOBILE	Lahnstr. 6 D-12055 BERLIN	(49) 030 6864270	www.rv-berger.de
Allemagne	CARAVANING & FAHRZEUGCENTER COBURG	Industriestrasse 3 96487 Dörfles-Esbach	(49) 095618537887	www.caravaning.coburg.de
Allemagne	CARAVAN-TECHNIK- SERVICE (Service Stützpunkt)	Liasstraße 5/1 73527 Schwäbisch Gmünd	(49) 07171 90 80 293	www.caravanteknikservice.de
Allemagne	AUTOHAUS KÖLLING (Service Stützpunkt)	Uranushof 1-5 30823 Garbsen	05137. 73933	www.auto-koelling.de
Allemagne	REISEMOBILE VON BREDOW	Warburger Strasse 45-51 34246 VELLMAR (Kassel)	(49) 0561 89079061	www.camping-reisen.eu
Allemagne	WOHNMOBILCENTER DRECHSLER	Fettweisstrasse 2a 76189 KALRSRUHE	(49) 0721 95975100	www.wohnmobilcenter- drechsler.de

Pays	Concessionnaire	Adresse	Tel	Site Internet
Allemagne	AREIWO ALTENBERGER REISEMOBILE	Altenberger ReisemobileBahnhofstrasse 67 D-48341 ALTENBERGE	(49) 025 05 93 14 12	www.areiwo.de
Allemagne	MULDENTAL CARAVANING	Kupferstr. 1 04827 Gerichshain	(49) 3429266561	www.muldental-caravaning.de
Allemagne	NITZSCHE GMBH	Hauptstraße 4 67271 MERTESHEIM	(49) 6359 919222	www.nitzsche-reisemobile.de
Allemagne	MW REISEMOBILE GBR	Pfaffengarten 15 35641 Schöffengrund / Schwalbach	(49) 6445 / 6120600	www.mw-reisemobile.de
Allemagne	MY CARAVAN GMBH	In der Roete 10 71120 GRAFENAU	(49) 07033 699893	www.mycaravan.de
Allemagne	W.BERGER REISEMOBILE	Lahnstr. 6 D-12055 BERLIN	(49) 030 6864270	www.rv-berger.de
Allemagne	CARAVANING & FAHRZEUGCENTER COBURG	Industriestrasse 3 96487 Dörfles-Esbach	(49) 095618537887	www.caravaning.coburg.de
Allemagne	CARAVAN-TECHNIK- SERVICE (Service Stützpunkt)	Liasstraße 5/1 73527 Schwäbisch Gmünd	(49) 07171 90 80 293	www.caravantechnikservice.de
Allemagne	AUTOHAUS KÖLLING (Service Stützpunkt)	Uranushof 1-5 30823 Garbsen	05137. 73933	www.auto-koelling.de
Allemagne	REISEMOBILE VON BREDOW	Warburger Strasse 45-51 34246 VELLMAR (Kassel)	(49) 0561 89079061	www.camping-reisen.eu
Allemagne	WOHNMOBILCENTER DRECHSLER	Fettweisstrasse 2a 76189 KALRSRUHE	(49) 0721 95975100	www.wohnmobilcenter- drechsler.de

Pays	Concessionnaire	Adresse	Tel	Site Internet
Espagne	M3 CARAVANING SA	Ctra. N-340 Km 1214,4 8720 VILAFRANCA DEL PENEDES BARCELONA	(34) 93 818 25 00	www.m3caravaning.com
Espagne	CAMPING CENTER MADRID	Ctra. N-I km 24 28700 SAN SEBASTIEN DE LOS REYES - MADRID	(34) 91 657 05 50	www.m3caravaning.com
Espagne	CARAVANAS MURCIA	Ctra. N-344 Km.7 30565 Las Torres de Cotillas (Murcia)	(34) 968623434	www.caravanasmurcia.com
Espagne	ITSAS MENDI	Barrio Soravilla S/N 20140 Andoain (Guipúzcoa)	(34) 943593290	www.itsas-mendi.com
Espagne	MYDALEX MOTORHOME	Ctra N.332, km 117 03550 SAN JUAN (Alicante)	(34) 96 565 18 66	www.mydalexmotorhome.com
Espagne	CARAVANAS ORTIZ	Autovia A3(Madrid-Valencia, salida 334) 46370 CHIVA (Valencia)	(34) 96 1805223	www.caravanasortiz.com
Royaume-Uni	HAYES LEISURE - BIRMINGHAM	Walsall Road WS10 BIRMINGHAM	(44) 1215 263 433	www.hayesleisure.co.uk
Royaume-Uni	SMC SEVENTY SEVEN MOTOR Co.	Northern Road, NEWARK Notts. NG24 2ET	(44) 1636 670760	www.smcmotorhomes.co.uk
Royaume-Uni	DAVAN CARAVANS LTD.	Goosy Lane Weston- Super-Mare BS227xa	(44) 1934510606	www.davan.co.uk
Royaume-Uni	PULLINGERS LEISURE VEHICLES LTD	11 First Avenue Bluebridge Industrial Estate Halstead, Essex CO9 2EX	(44) 1787 472747	www.pullingers.co.uk
Royaume-Uni	ROBSON OF WOLSINGHAM	DURHAM ROAD DL13 3HU AUCKLAND WOLSINGHAM	(44) 01388527242	www.robsonsofwolsingham.co.uk

Pays	Concessionnaire	Adresse	Tel	Site Internet
Royaume-Uni	OAKWELL MOTORHOMES	65- 57 Pontefract Road Bansley S71 1HB	(44) 01226 293300	www.oakwellmotorhomes.com
Italie	CREMA SPORT	VIA PO, 23 35135 PADOVA	(39) 049604340	www.cremasport.it
Italie	TRECENTOESSANTA Srl	Via Morandi N°22 21047 SARONNO (VA)	(39) 296705834	www.360nautycamper.it
Italie	LA FENICE s.r.l.	Via Calcara - Angl Via Torino 37053 CEREIA (VR)	(39) 442329199	www.camperlafenice.it
Italie	CAMPERBUSINESS Srl	Via Paduletto, 5 58011 CALCI, Pisa	(39) 50 938671	www.camperbusiness.com
Italie	SB CAMPER	Via delle Industrie, 56 36070 CASTELGOMBERTO (VI)	(39) 445 941250	www.sbcamper.it
Italie	IPPOCAMPER	Via Maestri de lavoro, 13 02100 RIETI	(39) 0746 221460	www.ippocamper.it
Italie	LUBAM CAMPER SRL - Lodi	Statale 235 N° 21 B Creaspiatica (Lodi)	(39) 037148400	www.lubam.it
Italie	LUBAM CAMPER SRL - Milano	Via Luigi Masno 20100 MILANO	(39) 023580544	www.lubam.it
Italie	HILTON SUD srl	Via Gentile 79 compl. OVEST 70126 BARI (BA)	(39) 0805491262	www.hiltonsud.it
Italie	I PIONIERI VILLAGE SRL	Via Biscolla, 50, 51010, Massa e Cozzille (PT)	(39) 0572 766377	www.ipionieri.it

Pays	Concessionnaire	Adresse	Tel	Site Internet
Italie	SILVIA CAMPER SRL	Via Giardino di San Mauro, 241 47023, Cesena (FO)	(39) 338 5256518	www.silviacamper.it
Italie	SUPERCAMPER Srl	Via Rondo Bernardo, 10 Borgaretto di Beinasco 10092 Torino	(39) 011 9090694	www.supercamper.net
Italie	I PIONIERI VILLAGE SRL	Via Biscolla, 50, 51010, Massa e Cozzille (PT)	(39) 0572 766377	www.ipionieri.it
Norvège	BOBILSENERET NAMSOS A/S	Axel Sellaegs Veg 2 7805 NAMSOS	(47) 74 209 100	www.autotradenamsos.no
Norvège	VEST AUTO AS	Vestheimveien 36 4250 KOPERVIK	(47) 52824410	www.vest-auto.no
Norvège	TELE BIL & CARAVAN AS	RÖDMYRILA 3740 SKIEN	(47) 35 506 690	www.tbc-skien.no
Norvège	BONDAL BIL & FRITID AS	OSTSIDA 1 3622 SVENE	4 790 688 998	www.bondalbil.no
Pays-Bas	LIBA CAMPERS	Hamsestraat 16a 5298 NA LIEMPDE	(31) 0 411 63 33 79	www.libacampers.nl
Pays-Bas	VRIJHEID CAMPERS	Westgat 1a 8321 ED URK	00 (31) 527240718	www.vrijheidcampers.nl
Pologne	CARGO Caravaning Center	ul. Wolczynska 15 60003 POZNAN	(48) 504414101	www.cargo-group.pl
République Tchèque	JM TRADE	Na Nivach 25, 14100 PRAHA	(42) 0 241 48 20 54	www.pilote.cz

Pays	Concessionnaire	Adresse	Tel	Site Internet
Suède	BOSSINGS FRITIDSCENTER (BLD Husbil)	Nyckelgatan 9 589 41 LINKÖPING	(46) 13 362090	www.bossings.se
Suède	SKOKOLSTERS HUSBILAR o HUSVAGNAR AB	Mjödvägen 3 746 50 BÅLSTA	(46) 17159499	www.skoklosters.se
Suède	MOBILEN AB	Gånghestervägen 131 507 62 Borås	(46) 33104880	www.mobile.eu
Suède	MASKINCENTRUM AB	Stora Vägen 62 C 57991 Bockara	(46) 49152210	www.maskincentrum-bockara.se
Suède	HUSVAGNSRESERVEN i Kristianstad AB	Sävvägen 10 29159 KRISTIANSTAD	(46) 44245690	www.husvagnsreserven.se
Suède	FRITIDSMETROPOLEN AB	Degermäs 265 90580 UMEA	(46) 4516196416	www.fritidsmetropolen.se
Suède	FIN BIL/VÄSTKUSTENS HUSBILSCENTER	Jörlanda Berg 306, 444 93 SPEKERÖD/ STENUNGSUND	(46) 30319600	www.finbil.se
Suède	HUSVAGNSPOOLEN I VÄRMLAND AB	Skragevägen 8, 663 41 HAMMARÖ/KARLSTAD	(46) 5452466	www.husvagnspoolen.se
Suède	DIN HUSBIL	Bangårdsgatan 23, 553 03 JÖNKÖPING	(46) 364400043	www.dinhusbil.nu
Suisse	BANTAM WANKMÜLLER	Am Rambuz 1037 ETAGNIERES	(41) 021 731 91 91	www.bw-sports-loisirs.ch
Suisse	BANTAM CAMPING	Kirchbergstrasse 18 3324 HINDELBANK	(41) 034 411 90 90	www.bantamcamping.ch
Suisse	BANTAM CAMPING	Industrie Bergemoos Ost - Heinrich Stutz - Strasse 4 8902 URDORF	(41) 0 44 777 000	www.bantamcamping.ch





Votre concessionnaire



Route du Demi-Boeuf - 44310 LA LIMOUZINIÈRE-FRANCE

Tél. : 02 40 32 16 00 / Fax : 02 40 32 16 37

www.pilote.fr

Les véhicules photographiés dans ce catalogue peuvent comporter des équipements en option avec supplément de prix. Les véhicules PILOTE étant commercialisés dans plusieurs pays d'Europe, leurs caractéristiques techniques et leurs équipements peuvent différer d'un pays à l'autre. Pour la définition exacte des modèles disponibles dans chaque pays, veuillez consulter votre concessionnaire PILOTE. Les éléments de stylisme et de décoration ayant servi à agrémenter les visuels de ce catalogue ne font pas partie du véhicule et de la prestation de livraison de PILOTE. Par ailleurs, PILOTE se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les véhicules décrits dans ce catalogue. Malgré le soin apporté à sa réalisation, celui-ci ne peut constituer un document contractuel.

GP SAS - La Limouzinière - France – SAS au capital de 20 000 000 € - RCS Nantes B 872 802 780